Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1693/02.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

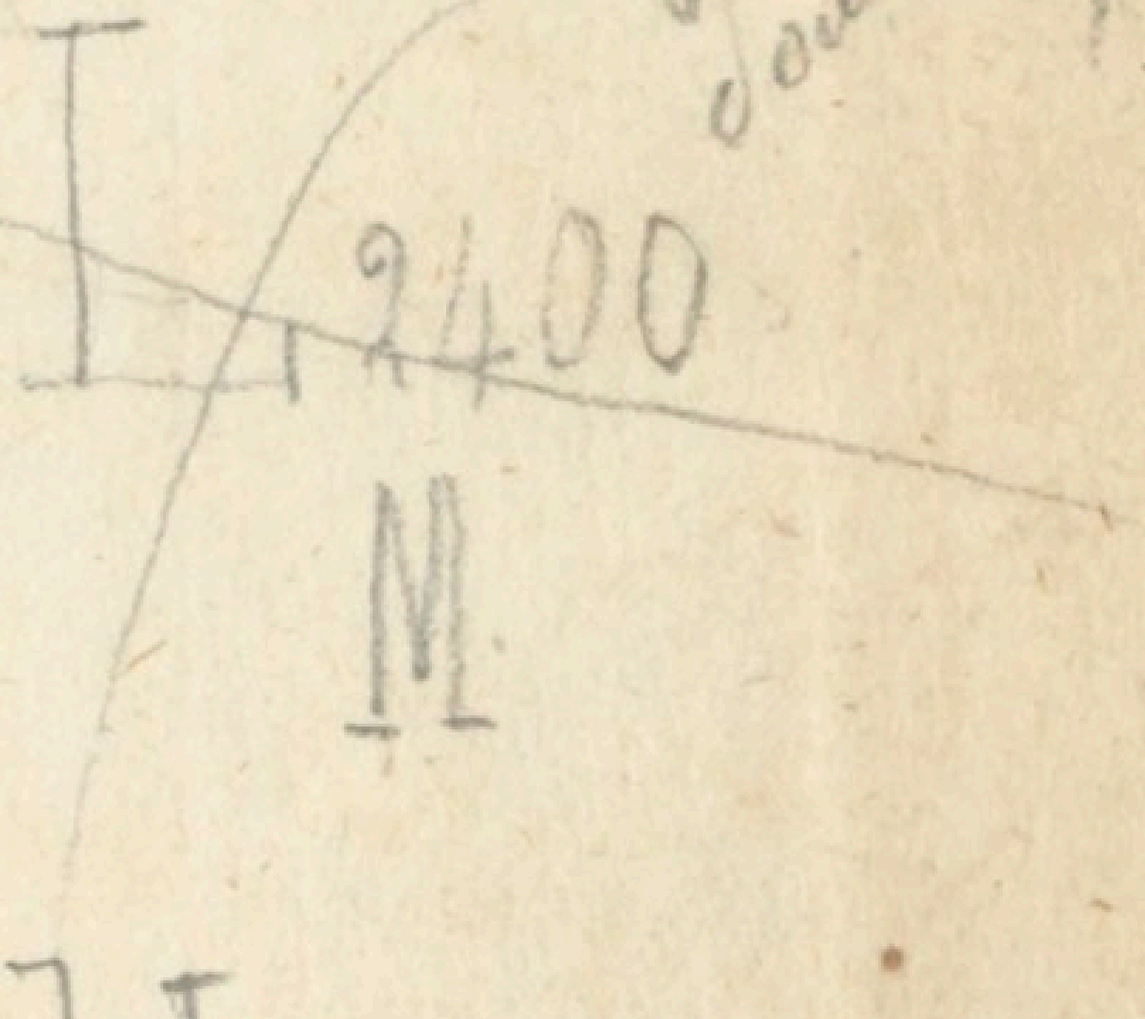
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Uu

(228)



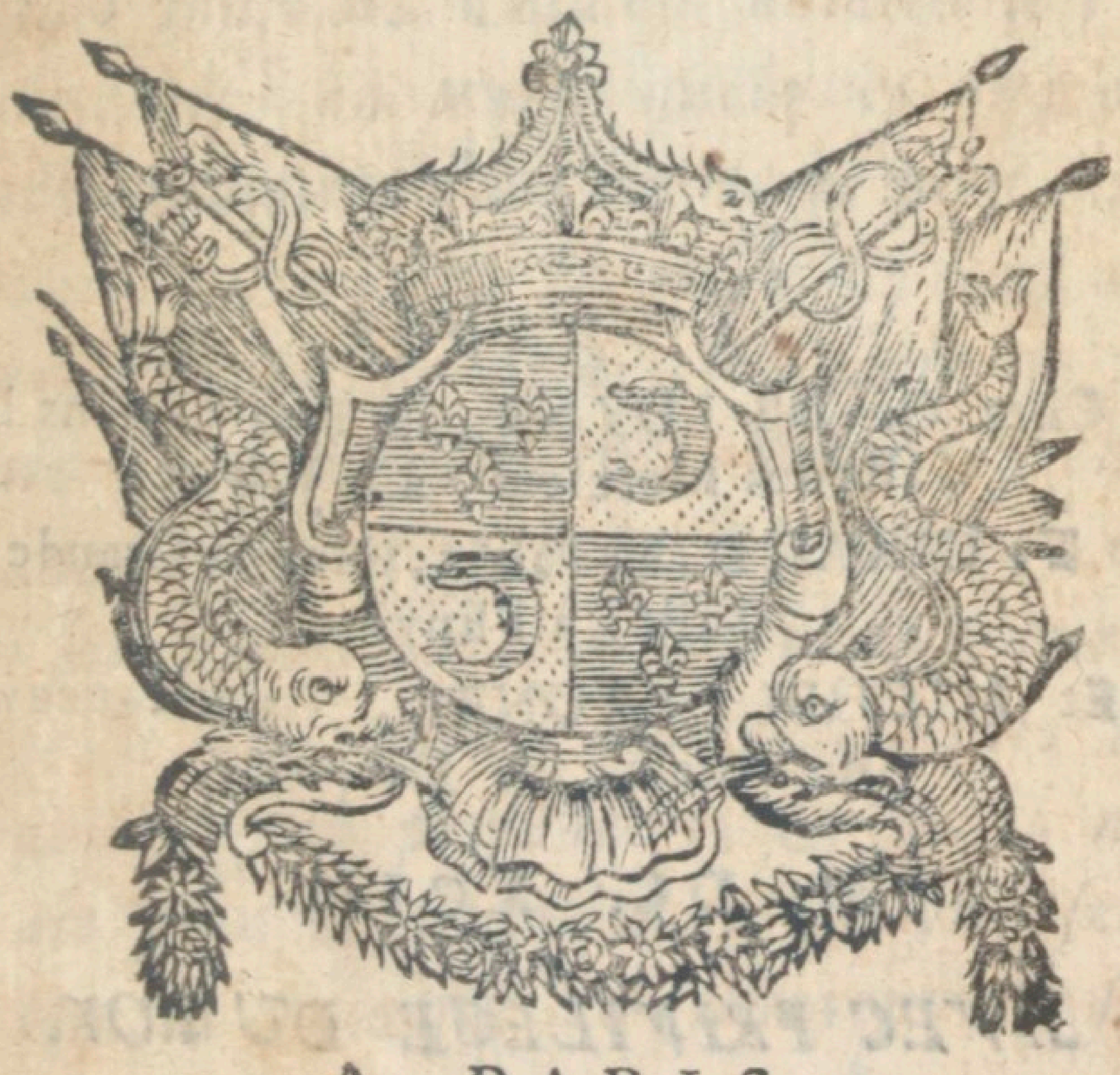
MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

FEVRIER 1693.



A PARIS,
GALERIE-NEUVE DU PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant au premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente ſols relié en Veau, & Vingt-cinq ſols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Juſtice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Galerie-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. XCIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoyent, & sur

AVIS.

tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on faſſe ce qu'ils demandent. C'eſt fort peu de choſe pour chaque particulier, & le tout enſemble eſt beaucoup pour un Libraire.

Le ſieur Brunet qui debite preſentement le Mercure, a rétably les choſes de maniere qu'il eſt toûjours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui ſe font à la Campagne il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets ſeront pluſieurs jours en chemin, Paris ne laiſſera pas d'avoir le Mercure long-temps avant qu'il ſoit arrivé dans

AVIS.

les Villes éloignées, mais auſſi les Villes ne le recevront pas ſi tard qu'elles faiſoient auparavant. Ceux qui ſe le font envoyer par leurs Amis ſans en charger ledit Brunet, s'expoſent à le recevoir toûjours fort tard par deux raiſons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas ſoin de le venir prendre ſi-toſt qu'il eſt imprimé, outre qu'il le ſera toujours quelques jours avant qu'on en faſſe le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le preſtent, ils rejettent la faute du retardement ſur le Libraire, en diſant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il ſe charge de faire les paquets luy-meſme & de les faire

AVIS.

porter à la poſte ou aux Meſſager ſans nul intereſt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adreſſe. Il fera la meſme choſe generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, ſoit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, ſans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il ſe rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un meſme paquet. Tout cela ſera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'eſtre content.

CALMANT

FEVRIER 1693.

VOULEZ-VOUS, Madame, voir un Eloge du Roy, qui convienne parfaitement à ce Grand Monarque ? Vous le trouverez dans le Madrigal que vous allez lire. C'eſt un

Ouvrage d'une petite étenduë, mais il dit beaucoup en peu de mots, & il ne faut pas un grand nombre de paroles pour faire entrer vivement dans tout ce qu'on peut penser des merveilleuses qualitez d'un Prince qui est né pour estre l'admiration de toute la terre.

LOVIS est sage & genereux.
En ses desseins il est heureux;
A ses Amis il est fidelle.
Les Souverains de sa gloire jaloux,
Voudroient le prendre pour modelle,
S'il alloit moins souvent aux coups.

Il se trouvera tant d'occasions de revenir sur cette matiere

avant que je finiſſe ma Lettre, que je la quitte maintenant, pour vous apprendre ce qui s'eſt paſſé à Tours au voyage qu'y a fait Mr l'Eveſque d'Angers. Ce Prelat, qui comme vous ſçavez, eſt le Fils aîné de Mr le Pelletier, Miniſtre d'Etat, y vint le Lundy 5. du mois dernier, à deſſein de viſiter le Tombeau de Saint Martin, & de ſe faire recevoir en qualité d'Evêque d'Angers en la fameuſe Egliſe où repoſent les cendres de ce ſaint Pontife. Mrs du Chapitre qui en avoient eſté avertis,

envoyerent au devant de luy Mr l'Abbé le Loyer, Chanoine & ancien Chantre de cette Eglise, pour le convier de prendre le logement qu'ils luy avoient fait préparer chez Mr l'Abbé Collin, aussi Chanoine & Prevost de Valieres dans la mesme Eglise, tant pour luy, que pour Mr l'Abbé de S. Aubin, son Frere, Mr l'Abbé de Flamanville, & toute sa suite. Mr d'Angers estant arrivé à Tours, fut complimenté par Mr l'Abbé Saicher, aussi Chanoine & Dignité, avec sept Dignitez,

Prevosts & Chanoines députez du Chapitre, & regalé magnifiquement le soir aux dépens du même Chapitre. Le lendemain, Feste des Rois, sur les sept heures du matin, Mr l'Abbé le Loyer, & les autres Commissaires du Chapitre, le conduisirent à l'Eglise, où Mrs du Chapitre, & leur Clergé, qui est fort nombreux, le receurent à la porte, & d'où, aprés luy avoir presenté l'eau benite, & ensuite de la vraye Croix à baiser, ils le menerent au grand Autel, en chantant un Répons de

Saint Martin, à la fin duquel Mr l'Evêque d'Angers ayant chanté le Verset & l'Oraison du mesme Saint, donna la benediction solemnelle au Peuple, selon ce qui se pratique à la reception des Evéques qui sont Chanoines honoraires de cette Eglise. Cela estant fait, ce Prelat fut conduit solemnellement par tout le Clergé, au lieu où se tient le Chapitre, & où Mr l'Abbé Guedier, Chanoine & Sous-Doyen, luy ayant, en l'absence du Doyen, presenté un ancien Livre couvert de

velours rouge, où ſont contenus les Statuts de cette Egliſe, avec le ſaint Evangile, & le ſerment des Eveſques Chanoines de Saint Martin de Tours, Mr d'Angers prêta ce ſerment à haute voix, en Latin. En voicy les termes mis en noſtre Langue.

NOUS, Michel le Pelletier, Eveſque d'Angers, jurons & promettons que nous ſerons fidelles à cette Egliſe du Bienheureux Saint Martin de Tours, & principalement ſur les choſes qui luy appartiennent dans noſtre Dioceſe, & que nous

donnerons à cette Eglise & au Chapitre le conseil que nous croirons le meilleur, toutes les fois que nous en serons requis, & que nous ne revelerons en aucune maniere les deliberations du Chapitre, en sorte qu'il en puisse arriver quelque dommage ou confusion à l'Eglise mesme, ou au Chapitre. Ainsi Dieu nous aide, & ses saintes paroles.

Aprés avoir prété ce ferment, il remercia Mrs du Chapitre de l'honneur qu'ils luy faisoient, les assurant qu'il le regardoit comme un des

plus nobles avantages de l'Evêché d'Angers, parce qu'il luy donnoit lieu d'esperer une protection particuliere de S. Martin, & le droit de demander l'amitié d'une Compagnie qui tient un si haut rang dans l'Eglise, & ayant prononcé les éloges *d'homme comparable aux Apôtres*, & de *premier des Confesseurs* qu'on ait honoré publiquement dans l'Eglise, que l'antiquité a donnez à S. Martin, il ajoûta qu'il esperoit qu'avec le secours de leurs prieres qu'il leur demandoit dans l'esprit d'une veri-

table fraternité, il obtiendroit de ce grand Evêque, leur Pere commun, dont ils conservoient les cendres & le Tombeau dans leur Eglise, & l'esprit dans leurs mœurs, toute l'assistance dont il avoit besoin pour gouverner un Diocese qui avoit autrefois ressenty tant d'effets du grand zele de ce même Pontife. Puis il quitta le Camail d'Evêque, & s'estant revestu des habits de Chanoine, il fut conduit au Chœur, où Mr le Sous-Doyen, en l'absence du Chantre, l'installa dans la premiere place

du coſté droit prés le grand Autel. Il celebra enſuite la Meſſe au grand Autel, pendant laquelle on chanta un excellent Motet, de la compoſition de Mr Thierry, Maiſtre de Muſique; aprés quoy, Mr d'Angers revint à ſa place du Chœur, & entendit la Meſſe ſolemnelle du jour des Rois, dont il admira les ceremonies majeſtueuſes, & propres à cette grande & ancienne Egliſe. On la commença au Tombeau de Saint Martin derriere le grand Autel, où M. le Sous Doyen, qui eſtoit

de ſemaine à l'Autel pour le Doyen, ne vint de ce Tombeau que pour l'*Introite*, accompagné de vingt Officiers qui l'avoient précedé dans toute la marche, qui eſt longue, puis qu'on fait le tour du Chœur, & qu'y eſtant entré, on paſſe à coſté gauche du grand Autel pour aller au Tombeau de Saint Martin, d'où on vient enſuite par le coſté droit au grand Autel. Aprés la Meſſe, M^r d'Angers fut reconduit comme auparavant à ſon logis, & y ayant dîné, & toute ſa compagnie, avec

Mr de Miromenil, Intendant de la Generalité de Tours, & un grand nombre de Mrs du Chapitre, qui avoient esté avec Mr l'Intendant au souper du soir précedent, il partit pour Angers, où il fut receu aux acclamations publiques de tout son Diocese.

Les Evêques d'Angers ont coutume de venir ainsi prendre possession de leur Canonicat de S Martin de Tours. Le Pere Thomassin parle dans sa Discipline Ecclesiastique des Chanoines honoraires de cette noble Eglise. Parmy les

Evêques qui le ſont, on compte les Archevêques de Bourges & de Sens, les Evêques d'Angers, de Poitiers, & de Liege; & depuis le mois d'Aouſt 1691. par les ſoins de M^r l'Abbé de Galliczon, Chanoine & Chantre de cette Egliſe, ceux de Quebec en Canada. Outre ces Chanoines honoraires Eccleſiaſtiques, il y en a pluſieurs Laïques, dont le Roy, comme Abbé ſeculier de cette Egliſe, eſt le premier; les Ducs de Bourgogne & d'Anjou le ſont auſſi; les Comtes de Flandre, de Dunois,

de Douglas en Ecosse, & les Ducs de Vendôme & de Nevers M^r le Duc Mazarin l'eſt comme Seigneur de Parthenay, & M^r le Maréchal de Humieres l'eſtoit comme Baron de Preüilly. C'eſt ainſi que les Grands dans l'ordre Eccleſiaſtique & Seculier ſe ſont empreſſez à rechercher une place dans un Corps qui eſtoit conſacré à honorer la memoire d'un grand Evêque, qui eſt un des Apoſtres & le Patron de ce floriſſant Royaume.

Ce ſera ſans doute vous faire plaiſir que de vous envoyer

la copie d'un Traité que le Sçavant Mr de Comiers a fait sur les Tremblemens de terre, au sujet de celui qui se fit sentir icy au mois de Septembre dernier. Vous le trouverez rempli de choses tres-curieuses, qui font connoistre par l'exemple de l'Auteur, qui est malheureusement devenu aveugle, qu'il y a des gens en qui les lumieres de l'esprit ne sont point sujettes à s'éteindre.

DISSERTATION

SUR

LES TREMBLEMENS DE TERRE.

Au R. Pere de la Chaise, d'air Confesseur du Roy.

COmme vostre Reverence me fit l'honneur de me demander au commencement du mois de Decembre dernier à quoy je m'employerois pendant le reste de l'année, que j'appelle

l'annee generale des Terre-trem-
bles, j'ay crû, mon Reverend
Pere, vous en devoir rendre
compte & d'autant que Otium
fine litteris est sepultura ho-
minis viventis, *pour n'estre pas*
ensevely dans l'inaction, j'em-
prunte la main d'un Scribe, pour
vous dire que la veuë n'estant
pas necessaire pour raisonner de la
cause, des effets, & des presages
des Tremblemens de terre, je
puis, quoy qu'aveugle, les sentir,
& dire ce que j'en pense.

Il est facile de faire un Volu-
me entier de l'histoire des Trem-
blemens de terre qui sont arri-
vez.

vez. Les Philosophes & Histo-
riens Grecs en ont écrit. Ammien Marcellin, Secretaire de Julien l'Apostat, en a fait une sçavante Dissertation. Le Poëte Philoso-
phe Lucrece dans le sixiéme Li-
vre de rerum natura, *comprend en 74. Vers ce qui concerne le Tremblement de terre. Pline en parle plus amplement dans son second Livre, & Seneque dans ses questions naturelles, Liv. sixié-*
me, dit à son Amy Lucille, qu'il en avoit composé un Volume dans sa jeunesse. Il est difficile de pre-
dire les Tremblemens de terre, & impossible de se garantir

Fevrier 1693. C

des horribles & funestes malheurs qui les accompagnent ; & comme dit Seneque, vous ne trouverez jamais un plus grand nombre de Devins & de Prophetes que quand la crainte entremêlée de superstition, s'est emparée des esprits. Nec usquam plura exempla Vaticinantium invenies, quam ubi formido mentes Religione mixta percussit.

Si les Payens ont esté saisis de tant de crainte & de frayeur par les superstitieuses menaces de leurs Devins, nous devons à plus forte raison apprehender les menaces

du Sauveur de nos ames, qui pour marquer la fin du monde a dit en S. Matthieu Ch. 24. Qu'on verra s'élever Peuple contre Peuple, Royaume contre Royaume, & qu'il y aura des pestes, des famines & des Tremblemens de terre en divers lieux, *ce qui est arrivé le 19. du mois de Septembre de l'année derniere,*

La Physique nous apprend que la peste procede des exhalaisons venimeuses, qui sortant des entrailles de la terre par les Tremblemens, se meslent dans l'air que nous respirons : C'est à quoy

Seneque attribuë la mort ſoudaine d'un Troupeau de ſix cens brebis qui fut étouffé lors d'un Tremblement de terre, arrivé dans un mois de Fevrier, qui abiſma la fameuſe Ville de Pompeie, & renverſa la moitié d'Heraclée, ſous le Conſulat de Regulus & de Virginius.

Comme on ne peut éviter ny prévoir les Tremblemens de terre, tout le monde eſt juſtement effrayé dans l'attente des choſes qui les doivent ſuivre. On ne voit de tous coſtez que des maux, que des dangers, que des ſujets d'horreur & de crainte ; car enfin

qu'eſt ce qui peut ſembler aſſeuré, ſi meſme tout le monde tremble? Si les parties les plus fortes & les plus ſolides ſont ébranlées, où pourra-t-on aller pour ſe mettre en ſeureté? Quelle retraite & quelle aſſiſtance trouverons-nous, ſi Dieu nous menace, ſi le monde entier nous donne par tout des marques de ſa chute, & ſi ce qui nous ſoutient, & ſur quoy les Villes ſont baſties, commence à s'entr'ouvrir & à chanceler?

Il n'y a point de lieu où la crainte puiſſe prendre la fuite. Le peril eſt par tout égal, puis que la menace du Sauveur eſt

generale. Chacun craint, comme dit Lucrece,

Ne pedibus raptim Tellus
subſtracta feratur
In Barathrum,

de tomber vivant dans les Enfers, ainſi que Coré, Datan, & Abiron qui furent abîmez dans un gouffre horrible, que la terre en tremblant ouvrit tout à coup ſous leurs pieds. Voulez-vous eſtre exempts des frayeurs des épouvantables Tremblemens de terre, qui entrainent avec eux tant de funeſtes malheurs? Faites peu d'état de cette vie mortelle; ſoyez bien avec Dieu, &

que voſtre ame ſoit toujours preſte à partir pour paroiſtre devant ſon dernier Juge; dans cette ſituation, & ſi fractus illabitur orbis impavidum ferient ruinæ, *eſperant de paſſer dans un lieu plus heureux & plus aſſeuré.*

J'enferme cette Diſſertation en trois Articles. Dans le premier je diray toutes les differences des Tremblemens de la terre. Dans le ſecond je rapporteray l'Hiſtoire de quelques uns des plus épouvantables, & enfin dans le troiſiéme & dernier Article je donneray en Philoſophe les veritables cauſes des Tremblemens de

Il faut premierement établir que dans la terre il y a presque par tout de grandes cavitez, & mesme de plus vastes sous les Montagnes, & de longues cavernes ou conduits souterrains, ce que Seneque liv. 3. Quest. nat. Ch. 16. enseigne. Tout ce que nous voyons au dessus de la terre, se trouve de mesme au dessous. Il y a de grandes cavernes, il y a des concavitez, il y a de larges espaces qui s'étendent entre des montagnes. Il y a des gouffres qui ont quelquefois englouty des Villes entieres, quorum periêre ruinæ, *& en ont caché les rui-*

nes dans leur profondeur. Tous ces espaces sont remplis d'air, d'eau, ou de feu. Il y a aussi des Estangs qui sont couverts de tenebres, & qui occupent beaucoup de place. J'ay vû mesme dans le Nivernois avec étonnement les longues cavernes de Chatenay, qu'on appelle aussi les Grotes d'Arcy, parce que la Riviere, à quelques pas de ces Grotes, ayant traversé la Montagne, sort de terre dans ce Bourg. Au contraire, les cavernes souterraines vomissent les eaux de la Fontaine de Vocluse à quelques lieuës de Carpentras. Je les ay conside-

rées avec admiration, aussi-bien que dans le Dauphiné, la source des vents, qui sortant des cavernes prés de la Ville de Nions, souflent jusques à Orange, le long de la riviere d'Aigue, tres-dangereuse par ses sables mouvans entre S. Maurice du Dauphiné, & Ville-Dieu du Comtat. Le Tigre, un des plus rapides Fleuves, se perd au pied du Mont-Caucase, & estant sorty de l'autre costé, il se perd encore bien-tost aprés à la rencontre d'autres montagnes. Enfin ayant paru de l'autre costé, il mesle ses eaux dans l'Euphrate prés de Babylo-

ne. La Riviere Alphée s'abîme en terre dans l'Achaïë, & ayant paſſé par des canaux ſouterrains par deſſous la Mer, vient ſortir en Sicile prés de Siracuſe, où il forme la grande fontaine appellée Aretbuſe, ce que les Grecs ont démontré par l'experience; car ayant jetté dans le gouffre d'Alphée les immondices des animaux qu'on ſacrifioit chaque quatriéme année pendant cinq jours, depuis le onziéme juſqu'au quinziéme de la Lune du Solſtice d'Eſté, dans lequel temps ils celebroient les Jeux Olympiques, ces meſmes immondices ſortoient

par la grande fontaine de Siracuſe. De meſme la Riviere Guadalquivir, autrefois Anas en Eſpagne, ſe perd prés de Medeline, & reſſort à dix lieuës de là, ce qui a donné lieu de dire, qu'en Eſpagne il y a un Pont, ſur lequel ſont de tres-grandes prairies & de grandes campagnes.

En Ethiopie, le fleuve Niger eſtant arreſté par les montagnes de la Nubie, s'abîme, & ayant paſſé ſous ces montagnes, reſſort du coſté de l'Occident.

Les Mers meſme ſe communiquent leurs eaux par des canaux ſouterrains; & pour le prouver,

il suffit de dire que la Mer Cas-
pie, ou Mer Clause, reçoit les
eaux de plusieurs grands Fleu-
ves sans augmenter, ny rien lais-
ser couler sur terre, parce que
cette Mer, qui est plus haute que
la Mer du Pont-Euxin, s'y dé-
charge par un gouffre qui englou-
tit les Vaisseaux, lesquels ensuite
ressortent dans la Mer du Pont-
Euxin; & lors que le vent d'O-
rient souffle sur la Mer Clause,
l'eau en sort avec plus de violen-
ce & plus de boüillonnement au
Pont-Euxin; & l'eau de la Mer
du Sein Persique étant pour lors plus
haute que celle de la Mer Caspie,

elle s'abiſme, & y coule par un gouffre qui eſt à deux journées de Balſara; & au contraire; lors que les vents d'Occident ſont forts, l'eau de la Mer du Pont-Euxin eſt pouſſée dans la Mer Caſpie, d'où elle deſcend dans le Sein Perſique, rendant ſes eaux par le meſme gouffre. La Mer-Morte, qui reçoit le Jourdain, eſt auſſi clauſe, & ſe décharge avec ſon Bitume par des canaux ſouterrains à ſoixante-deux lieuës loin de là dans le Sein Arabique, ou Mer Rouge, du coſté de l'Arabie deſerte, prés du lieu appellé Elor. *La Mediterranée ſe dé-*

charge dans la Mer-rouge, ce qui se démontre par un fait admirable qu'Abulhasen rapporte dans son Livre des merveilles d'Egipte.

Le Bassa de Suez, situé sur l'angle de la Mer-rouge, ayant pris dans les filets un grand Dauphin, surpris de sa beauté le fit jetter dans la Mer, aprés luy avoir fait attacher une lame de cuivre avec ces mots gravez en Langue Arabe, Amed Abdalla, Bassa Suez t'a donné la vie avec ce present, l'année 720. de l'Hegire, ce qui est en l'année de Jesus-Christ 1342. Ce mesme Dau-

phin, quelques mois aprés, fut re-pris dans la Mediterranée prés de Damiette.

Parlons mainteuant des vaſtes Regions ſouterraines, dont pluſieurs ſont habitées. Solin, Pline, Ælian, & en dernier lieu Gaffarel en ont écrit. Dans l'Iſle de Malthe, non loin de l'agreable lieu nommé Buſchetto, *eſt une Colline, dans les cavitez de laquelle habite une fameuſe Peuplade. Les hommes ſont de grande taille, & les femmes aſſez belles. Ils n'ont du jour que par de petites fentes des Rochers. Ce lieu eſt appellé* Gaar Kebir, *c'eſt-*

à dire, la grande Caverne. Dans le Territoire de Viterbe en Toſcane, eſt un grand Bourg ſouterrain, appellé **Meonio**, *au deſſus duquel ſont des prairies, deſquelles on voit avec étonnement ſortir la fumée de leurs cuiſines. Mais tout cela n'eſt rien en comparaiſon des Regions ſouterraines que le Pere Martin Martinius dans ſon Atlas Chinique, dit eſtre au milieu du Royaume de la Chine, ſous la plus eſcarpée & la plus vaſte Montagne du monde. Elle eſt percée, dit-il, de part en part en pluſieurs endroits par de grandes cavernes qui ſer-*

vent de chemins pour aller d'une Province à l'autre. Il y a des Lacs, des Rivieres & des poissons, des herbages, & des animaux de plusieurs especes, qui joüissent d'un jour fort sombre qui descend par des crevasses de la Montagne. Il ajoute, qu'il faudroit six mois entiers pour parcourir & décrire toutes ces Cavernes.

Disons maintenant quelque chose des feux souterrains. Je ne rapporteray pas icy les horribles embrasemens du Mont Vesuve, du Mont Ethna & de quelques autres qui vomissent d'horribles

Rivieres de feu de ſouffre & de bitume allumé. Le Livre des Ambaſſades memorables de la Compagnie des Indes Orientales des Provinces Unies, vers les Empereurs du Japon, nous apprend, qu'il y a des Montagnes qui vomiſſent des feux & des flames, & d'autres qui font couler des ruiſſeaux de ſouffre allumé. Mais je n'oublieray pas une des ſept merveilles du Dauphiné, qui eſt la Fontaine brûlante prés de Grenoble, de laquelle S. Auguſtin a fait mention.

J'ay lû autrefois dans un des Journaux d'Allemagne, qu'en

l'année 1656. on découvrit à une lieuë de Sibinic une fontaine dont l'eau est fort trouble & noiratre, & boüillonne à huit ou dix pouces de hauteur. Cette eau est toujours froide & ne sort jamais de son bassin. Ce fut en 1672. qu'on reconnut qu'elle s'enflamoit, le feu s'y estant mis par hazard, il continua pendant plusieurs semaines. Elle s'enflame encore comme de l'eau de vie, si l'on presente au-dessus de l'eau une chandelle allumée, & sa flame continuë pendant plusieurs jours à la hauteur de trois pieds.

Je ne parleray pas icy non

plus des bains d'eau chaude, dont le principal est celuy de Bourbon-Lancy. I'en ay donné dans le Mercure du mois de Iuillet 1681. *la description, & celle de ses effets, luy estant redevable par deux fois de la guerison du reste des maux que je sentois par le poison qu'on m'avoit donné en* 1666. *de la façon de l'Homme Apostat, premier Artiste du fameux Sceterat Sainte Croix & de sa Cabale, dont les persecutions & les menaces de leurs Amis & Protecteurs n'ont cessé que par la crainte du quatriéme article de l'Edit du Roy, donné à Versailles au mois de*

Fuille:, & verifié en Parlement le 31. d'Aouſt 1681.

La Sainte Ecriture qui ne fait aucune mention des Eclipſes, parle par tout des Tremblemens de terre. Nous liſons dans les Nombres Ch. 16. qu'au commandement de Moyſe la terre s'ouvrit ſous les pieds de Coré, de Datan & d'Abiron, qui deſcendirent tout vivans dans les Enfers. Job dit au Ch. 9. que Dieu tranſporte les Montagnes & qu'il fait trembler la terre, en ébranlant les Colomnes qui la ſoutiennent, *& David dans le 45. Pſeaume*

enſeigne la meſme choſe, à la voix du Seigneur la terre s'eſt émuë. *Le Prophete Amos nous apprend*, ante duos annos terræ motus, *que du regne d'Oſias eſtoit arrivé un horrible Tremblement de terre, ce que le Prophete Zacharie confirme au chap. 14. où aprés avoir predit que la Montagne des Olives ſe fendroit en deux, il ajoute*, & vous fuirez de meſme que vous fîtes lors du Tremblement de terre, qui arriva ſous le regne d'Oſias, Roy de Juda.

L'Evangile nous apprend, qu'à la mort du Sauveur la Terre

trembla, & que les deux Maries allant au Sepulchre, il se fit un grand Tremblement de terre, *& dans les Actes des Apostres au Ch. 16.* Paul & Silas estant en priere, il se fit tout d'un coup un si grand Tremblement de terre, que les fondemens de la Prison en furent ébranlez, toutes les portes s'ouvrirent & les liens de tous les Prisonniers furent rompus.

Le plus grand & le plus horrible Tremblement de terre, est celuy qui separa l'Amerique de l'Europe & de l'Afrique. Voicy

ce que nous en apprenons. Il y a à present 2293. ans que les Prestres d'Egypte disoient à Solon d'Athenes, ce que Platon rapporte dans le Dialogue qu'il a intitulé Timée ; que par les anciennes Traditions ils avoient appris qu'autrefois auprés de Gibraltar ou Colonnes d'Hercule, il y avoit une Isle appellée Atlantide, qui estoit plus grande que l'Europe & l'Affrique ensemble, & que par un horrible Tremblement de terre, & par un Deluge de vingt-quatre jours, elle abima & fut couverte de la Mer. Et en l'année 1497. Americ Vespuce

Florentin en ayant découvert le reſte, luy donna le nom d'Amerique. Par de ſemblables Tremblemens de terre, la Sicile fut ſeparée de la Calabre, l'Iſle de Chypre de la Syrie, & Ceilan & les Maldives du Continent des Indes.

Il y a 2066. ans qu'Ariſtote eſtant encore fort jeune, obſerva que la Comete qui parut au Couchant Equinoxial, fut d'abord, comme il dit, Metaph. Liv. 3. ſuivie d'horribles Tremblemens de terre qui ruinerent l'Achaie, & de debordemens qui ſubmergerent dans le ſein de Corinthe

les Villes Burin & Helice, quarum in alto vestigia apparent, *comme dit Pline. Ovide en fait aussi mention dans le* 15. *Liv. de ses Metam.*

Si quæras Helicen & Burim
Achaidas urbes,
Invenies sub aquis, & adhuc
ostendere Nautæ
Inclinata solent cum mœnibus oppida mersis.

La derniere année de l'Olympiade 270. *plusieurs Bastimens dans Tyr & Sidon, furent renversez par un horrible Tremblement, & accablerent sous leurs ruines une infinité de personnes, &*

dans la troiſiéme année de l'Olympiade 281. Rome fut ébranlée pendant trois jours & trois nuits conſecutives, & Dirrachium renverſé, auſſi-bien que pluſieurs Villes de la Campanie. Pline dit, que lors de l'embraſement du Mont Veſuve qui arriva de ſon temps, la terre fut ſi horriblement ébranlée, qu'on crut que tout iroit ſens deſſus deſſous. En la 9. année du regne de Copronime un horrible Tremblement de terre ruina la Syrie. Un des plus grands Tremblemens de terre, fut celuy qui arriva à Conſtantinople du temps de Bajazet II. Il commença à

l'entrée de la nuit, comme dit Chalcondile dans ſon 12. Liv. de l'Hiſtoire des Turcs, le ſixiéme du mois de Zuinas. Ce Tremblement dura quarante jours, pendant leſquels il ne ſe paſſa pas d'heure, ſoit de jour, ſoit de nuit, ſans que l'on en reſſentiſt de tres-grandes ſecouſſes; & pour rétablir la Ville, Bajazet y employa quatre-vingt mille Ouvriers.

Gregoire de Tours dit, qu'en l'année 562. une Montagne, aprés avoir fait de grands mugiſſemens, ſe renverſa dans le Rhoſne, au bord duquel eſt baſtie la Ville de Tournon, ainſi appellée, parce

que la Montagne avoit tournée sens dessus dessous, & en 632. la terre trembla un mois entier.

En l'année 1180. *un Tremblement de terre ruina une partie de la Ville de Naples. Celle d'Arian en fut engloutie, & celle du Care entierement renversée. En* 1456. *le* 24. *Aoust, il s'éleva sur la Mer d'Ancone avec une nuée épaisse, & d'environ deux milles d'étenduë, une si horrible tempeste de vents, de feu, d'eau, d'éclairs, & de Tonnerres, que creusant la Mer jusque dans le plus profond de ses abismes, elle poussa ses flots écumans jusque*

dans le Ciel avec un bruit épouvantable, & roula depuis une heure avant le jour jusque vers Pise, où cette orageuse guerre, & confusion des Elemens se vint rallentir. Cette bourasque commença avec tant de bruit & de feu, qu'elle endommagea beaucoup la Toscane, déracina les arbres, renversa tout par terre, jetta plusieurs petites Villes à bas, enleva plusieurs Chasteaux de dessus leurs fondemens, & portant leurs débris bien loin hors de leur assiette, donnoit de la terreur à tout le monde. Tout cet orage fut causé par la violence

avec laquelle sortoient les vents & les exhalaisons enflammées des ouvertures qu'elles s'estoient faites dans le fond de cette Mer. Le reste de ces exhalaisons, & feux souterrains causa d'horribles tremblemens de terre, par lesquels au mois de Decembre suivant le Royaume de Naples fut ruiné, & toute l'Italie en porta de funestes marques. Un million de maisons & de Chasteaux furent ensevelis sous leurs ruines. Il y eut plus de trente mille hommes écrasez, & une grande montagne se renversa dans le Lac de la Garde. Petrarque estant à

Naples fut témoin d'un tremblement de terre & d'une tempeſte ſemblable, dont il fait la deſcription dans l'une de ſes Epiſtres.

Joſeph Acoſta, au liv. 2. chapitre 28. dit que dans le Perou en l'année 1581. un tremblement de terre tranſporta deux lieues loin de ſon aſſiette la Ville d'Angoangum, ſans la démolir, parce que tout le territoire changea de place. En 1631. au mois de Septembre, ſous Amurat IV. il renverſa la Ville de la Mecque avec ſa Moſquée; & peu de temps aprés une furieuſe ravine d'eau fracaſſa & entraina fort

loin le Tombeau du grand Mahomet.

Le docte & curieux Mr Spon, dans son Histoire de la Ville & de l'Etat de Geneve, dit que le 16. de Septembre de l'année 1600. depuis le matin jusques à onze heures avant midy, les exhalaisons souterraines élevant beaucoup de terrain par trois ou quatre reprises, le Rhône cessa de couler, & eut comme autant de flux & de reflux, & même l'eau du Lac laissa à sec des endroits, où il avoit auparavant cinq pieds d'eau. La même Histoire rapporte qu'en l'année 1384. à demi-lieue

de la Ville d'Aigle au Canton de Berne, aprés de grands Tremblemens de terre de dix ou douze minutes, qui redoublerent trois jours de suite, on vit un matin entre neuf & dix heures, s'élancer de l'entre-deux de plusieurs rochers une prodigieuse quantité de terre, poussée par les exhalaisons renfermées, qui tomba comme une ravine d'eau, & combla presque en un instant les vallons & les campagnes voisines. Un hameau en fut d'abord abîmé, & la terre s'augmentant à mesure qu'elle rouloit comme un peloton de neige, ensevelit tout

un Village avec cent six granges pleines de denrées. Il y eut cent personnes écrasées, & une grande quantité de Bestail. Ce Tremblement de terre fut au reste si violent, que prés du Village de Motera, le Lac s'avança plus de vingt pas au delà de son lit ordinaire.

En 1618. le 4. de Septembre, par un tremblement de terre Pleurs en Valtoline, Pays des Grisons, tres-riche Bourg, fut tout d'un coup ensevely par la chute d'une montagne voisine, & quatre mille Habitans y perirent.

Au mois de Juin de l'année 1660.

par un grand tremblement de eerre qui se fit sentir depuis Bordeaux jusques à Narbonne, une grande montagne prés de Bigorre abisma dans la terre, & aussitost fut couverte de l'eau d'un Lac. Cette montagne ayant bouché quelque canal par lequel passoient les exhalaisons d'un feu souterrain, qui laissoient sortir les eaux les plus chaudes des Monts Pirenées, elles devinrent extremement froides.

Voicy enfin quelque chose d'aussi surprenant arrivé en Gascogne, au commencement du mois de Juillet de l'année 1678.

Les Memoires faits par l'ordre de Mr Foucault, pour lors Intendant, portent qu'un Tremblement de terre fit enfoncer une des hautes montagnes des Pyrenées, laquelle pressant l'eau qui estoit au dessous dans des Lacs souterrains, la fit sortir avec violence, & les Habitans des Basses-Pyrenées remarquerent qu'elle en sortoit par plusieurs canaux qu'elle s'estoit faits, qui formant autant de furieux torrens, entrainerent le terrain, les arbres & les plus gros rochers dans des endroits où ils ne trouvoient que des passages étroits. L'eau qui avoit le gouſt

des Mineraux, jaliſſoit par toute des flames de la montagne, & ces eaux cauſerent en même temps de grands débordemens ; car la Garonne s'accrut tout d'un coup ſi fort pendant la nuit, que tous les Ponts & les Moulins au deſſus de Toulouſe, en furent emportez, & dans les plaines qui ſont au deſſous. Cet horrible deluge d'eau rouloit avec un bruit & une rapidité ſemblable à celle de la Marée, emportant les maiſons des Habitans, & leurs Beſtiaux, & preciſement à la meſme heure les Rivieres de l'Adour, du Gavet, & autres qui proviennent

Fev. 1693.

des Monts-Pyrenées, se ressentirent de ce débordement inopiné. Les canaux des jardins de M^r l'Evesque de Lombez furent remplis d'un limon puant du débordement de la Save, de maniere que pendant huit jours, les chevaux & autres bestiaux ne voulurent point en boire. Trois mois aprés, par une semblable raison, l'Arrige déborda, & l'on remarqua alors qu'une fontaine qui sort d'un rocher sur le Loth prés de Cahors, & qui est considerable par l'abondance de ses eaux, qui font tourner trois meules à sa source, devint toute rouge.

Lors qu'on ignore la veritable cauſe des Tremblemens de terre, on en forge de ridicules. Quelques-uns ont crû que la Terre eſtoit un grand Animal, que ſes bruits provenoient de la colique qu'elle ſouffroit, que ſon tremblement eſtoit cauſé par les friſſons de quelque accez de fievre, & que les inondations de la Mer, & meſme ſon flux & reflux, provenoient de ſa reſpiration.

Les Chaldéens, les Babiloniens, & les Egyptiens accuſent les Aſtres de cauſer les Tremblemens de la terre, & les Ignorans en faiſoient Auteur Neptune,

Dieu de la Mer, & Pluton Dieu des Enfers. Les Anciens Romains croyoient que le Dieu de la Terre, dont ils ignoroient le nom, estant en courroux la faisoit trembler. C'est pourquoy Pline finit le 69. Ch. du Liv. 2. de son Histoire naturelle, par ces termes, Numquam Urbs Roma tremuit, ut non futuri alicujus eventus id prænuntium esset. *C'est-à-dire, on a observé dans Rome que les Tremblemens de terre ont toujours presagé quelque prochain desastre. Les Pontifes Payens, ignorant le nom du Dieu qui ébranloit la*

terre, luy consacroient des festes pour l'appaiser, & luy faisoient des Sacrifices sans le nommer, de peur de se tromper, en prenant une Divinité pour l'autre. Varron parle plus amplement de ces Sacrifices. Pour moy qui crois avec Job Ch. 5. Que rien ne se fait en terre sans un ordre particulier d'enhaut, *je dis que Dieu se sert des causes secondes, pour faire trembler la lourde Masse de la terre, afin de jetter de la frayeur dans le cœur endurcy des Pecheurs.*

Les feux & les vents souterrains sont la premiere cause Phy-

ſique du Tremblement de terre.

Ceux qui devancent ordinaire-ment les degorgemens de feu de ſouffre allumé du Mont Veſuve, & des autres Vulcains, ſervent à démontrer que la plus grande partie des Tremblemens de terre, procede des feux ſoutertains. Perſonne n'ignore que dans l'interieur de la terre il y a des mines de charbon, de ſouffre & de ſalpeſtre, dont la poudre à Canon eſt compoſée, & qu'une pierre tombant ſur une autre produit par leur colliſion le feu qui les embraſe, leſquelles cauſent enſuite des tremblemens & des renverſemens

de terre, se faisant jour comme la mine aux endroits les plus foibles, & ces feux poussant d'abord avec violence (de mesme qu'une Eolipile) l'air rarefié dans les canaux souterrains. Ces venis y produisent differens bruits suivant la qualité des corps qu'ils rencontrent à leur passage & suivant la forme des cavernes & des conduits; car dans un defilé étroit ils produisent un sifflement, dans des conduits tortus un son enroüé; s'ils rencontrent un corps dur, un son fremissant, & s'ils roulent sur les eaux, un son fluctuant par ondées. En d'autres

endroits ſpacieux ils font des mu-giſſemens, & quelquefois imitent la voix humaine, ainſi que dans les Orgues. Tout ce que deſſus s'eſt verifié par experience en l'année 1638. que toute la Calabre fut preſque deſolée par de continuels Tremblemens de terre, qui de jour & de nuit recommençoient d'heure à autre.

Le Pere Kirker, Jeſuite, aſſure que n'eſtant éloigné que de trois mille pas de la Ville de Sainte Eupheme, il ſentit un horrible vent ſouterrain, qui partit de deſſous une montagne à ſoixante mille pas; que ce vent eſtant ar-

rivé sous eux, le bruit, semblable à celuy du plus éclatant Tonnerre, fut si horible & si penetrant, que l'oreille ne le pouvoit souffrir, & que les secousses de la terre furent si grandes, qu'ils ne purent demeurer debout. Il ajoûte que Sainte Eupheme fut bientost couverte d'un épais nuage, & qu'aprés ils trouverent cette déplorable Ville avec ses Habitans abîmée dans la terre, & couverte d'un Lac.

Les Tremblemens de terre ne sont pas par tout si funestes ; car si la secousse est toujours d'un même costé, le centre de la gravité

des murailles sortant de la ligne d'appuy, elles sont renversées : mais si la terre est comme forcée par les secousses, une secousse remet dans le premier état, ce que l'autre en avoit osté, & le danger est encore moindre lors que le Tremblement de terre éleve bien & abaisse à plomb. Je rapporte à ce sujet que le Chevalier Antoine de Ville, dans son Livre des Fortifications, assure qu'une Mine ayant enlevé une muraille, & laissé voir le dedans de la Place, elle retomba à plomb, & referma l'ouverture qu'elle avoit faite en montant en haut.

La seconde cause Physique est qu'il y a des Rivieres, qui venant à sapper & à emporter par leur rapide cours des montagnes de terre, qui soutiennent des voûtes de plusieurs lieuës d'etenduë, ces voûtes n'estant plus soûtenuës s'affaissent par leur propre pesanteur, font ressentir des secousses au-dessus, & en poussant tout à coup avec impetuosité l'air & l'eau qui sont enfermez au dessous, font encore bien loin trembler la terre. Ces voutes s'abisment encore lors que les Colomnes des Rochers qui les soutiennent, viennent à estre calcinées par

les feux ſouterrains.

Je dis de plus, que lors qu'il n'y a point de Rochers qui en s'entrebutant ſoutiennent le deſſus de la terre, elle abiſme dans ces gouffres avec les Villes qu'elle portoit. C'eſt de-là ſans doute (comme j'ay déja dit) que naiſſent de nouvelles Rivieres, & que d'autres tariſſent pour toujours. Cette chute de terre fermant le cours ordinaire de l'eau, ſe fait d'autres iſſuës en d'autres endroits.

Je finis en remarquant, que le dernier Tremblement de terre qu'on reſſentit à Paris à deux heu-

res dix-huit minutes aprés midy, le dix-neuviéme jour de Septembre 1692. ayant esté general, j'ay lieu de le prendre pour l'un de ceux que Jesus-Christ a donnez pour marque de l'année Climaterique du Monde. comme l'année derniere dans la Jamaique; le Port Royal a pery par un tremblement de terre le Mardy 17. de Juin, en moins d'un quart d'heure les maisons furent abismées & couvertes d'eau. Quarante trois Montagnes ont esté bouleversées; & du costé du Nord une contrée est abismée avec les Habitans.

Mais il faudroit estre un autre Salomon, lequel au Ch. 7. de son Livre de la Sagesse assure, que Dieu luy avoit donné la vraye science du commencement, du milieu, & de la consommation des temps. *Et comme cette connoissance nous manque, profitons du salutaire avis que Jesus-Christ nous donne*, Veillez donc, parce que vous ne sçavez pas à quelle heure vostre Seigneur doit venir.

J'ay crû devoir ajouter icy comment le monde peut perir par un Tremblement de terre, & comment il peut causer tout ce que la Sainte Ecriture nous ap-

prend devoir preceder la fin du monde. Les paroles du Prophete Isaye dans son 30. *Ch. sont terribles*, Dabo vobis panem arctum & aquam brevem, *le pain sera rare & vous manquerez d'eau*, & cum ceciderint turres, &c. *& lors que les Tours auront esté renversées* par les Tremblemens de terre, la lumiere de la Lune sera comme celle du Soleil, & la lumiere du Soleil sera sept fois aussi forte & aussi ardente que celle des sept jours. *Lors que la terre s'enfoncera davantage vers le Soleil, centre de l'U-*

nivers, pour lors Ecce nomen Domini venit de longinquo ardens furor ejus ad perdendas gentes in nihilum, & flamma ignis devorantis, & flatus Domini sicut torrens sulphuris succendens eam. *Voicy le nom du Seigneur venant de loin plein de fureur pour perdre & reduire au neant toutes les Nations de la terre par la flame d'un feu devorant, & le souffle du Seigneur comme un Torrent de souffre allumé, consumera la terre. S. Jean dans son Apocalypse au Ch. 16. v. 8. a vû par avance arriver à la fin*

du monde ce qu'Isaye avoit Prophetisé. Le pouvoir fut donné au Soleil de tourmenter les hommes par l'ardeur de son feu, & les hommes furent frapez d'une chaleur brulante.

Il faut expliquer comment un Tremblement de terre peut causer tout à coup cette ardente & insupportable chaleur du Soleil. La terre, de même qu'une des autres Planetes, demeure dans le liquide de la lumiere du Soleil en équilibre, suivant la pesanteur de son volume, ne souffrant l'apogée ou plus grand éloignement du Soleil,

que lors que les rayons de lumie-re frappant ſur ces parties ſolides du Tropique d'Eſté, font plus d'impreſſion, & les repouſſent plus loin, que lors qu'il tombe ſur les Mers qui ſont aux Tropiques d'Hiver. Il eſt conſtant qu'afin que le Globe de la terre ſoit en équilibre dans le liquide de la lumiere, elle ne peut avoir que trois ou quatre cens lieuës d'écorce, le dedans eſtant comme un Soleil encroûté, c'eſt-à-dire un eſpace infiniment grand, plein d'une flamme tres rarefiée, dont la fumée a formé les mines de ſouffre & de bitume. Or il eſt

constant, que si par un Tremblement de terre, cette voute interieure du feu central vient à s'entr'ouvrir, toutes les eaux & l'air que nous respirons s'abismeront par leur gravité, & en chasseront ces feux souterrains comme moins pesans, & ainsi la terre deviendra aride, & il faudra respirer ce feu souterrain, qui aura pris la place de nostre air; & de plus nostre Globe estant devenu plus pesant s'enfoncera davantage vers le Soleil, de mesme qu'un Vaisseau s'abisme au fond de la Mer, lors que l'eau en y entrant en a chassé l'air. Il s'ensuit

donc que la ſurface de la terre n'ayant plus d'eau, & s'étant trop approchée du Soleil, ſa lumiere & ſon feu reduiront tout en cendre, & la terre meſme deviendra couverte des flammes de ſon ſouffre qui ſera par tout allumé.

Le Philoſophe Anaximandre, Mileſien, predit aux Lacedemoniens le prochain Tremblement de terre, & les avertit de prendre garde à leurs murailles & aux toits de leurs maiſons, mais leurs ſoins furent inutiles, car toute la Ville fut ruinée & pour comble de malheur, une partie de

la montagne Taygete se renversa sur les ruines de la Ville.

Il y a quelques signes avant-coureurs des Tremblemens de Terre. L'eau des puits bouillonne, & s'éleve, & les vapeurs sulphureuses remuant la vase des puits, l'eau est d'un goust insupportable, ce que j'ay remarqué lors du Tremblement de terre, arrivé le mois de Septembre dernier, aux eaux d'un puits d'un des plus beaux lieux des environs de Paris. C'est ce qui me fit souvenir des termes de Pline, au sujet des Tremblemens de terre ; est in puteis turbidior aqua, nec si-

ne odoris tædio. *J'ajoute qu'on reſſent plus facilement les ſecouſſes de la terre, pendant la nuit que tout eſt calme, & je ſçay par experience que les Aveugles s'apperçoivent pluſtoſt du Tremblement de terre, parce qu'ils ont les eſprits plus recueillis.*

Voila, mon Reverend Pere, l'occupation des derniers jours de l'année, que je prens la liberté de vous preſenter avec mes tres-humbles reſpects au commencement de celle-cy, que je vous ſouhaitte heureuſe, pour vous rendre compte de mon trop de loiſir, me ſervant des termes de Juſtin dans

sa Preface : Simul & otii mei, cujus & Cato reddendam operam putat, apud te ratio constaret. *Je suis vostre, &c.*

L'AVEUGLE COMIERS, de l'Hôpital Röyal des Quinze-vingts.

Je vous ay mandé dans l'une de mes dernieres Lettres, que Mrs de l'Academie Royale de Nismes, ayant demandé à estre receus de temps en temps dans les Assemblées de l'Academie Françoise, cette Illustre Compagnie avoit consenty avec plaisir à cette espece d'association qui avoit

esté propoſée par Mr l'Eveſque de Niſmes, Protecteur de cette premiere Academie. C'eſt ce qui a donné lieu à Mr de Guintrandy d'Avignon de faire l'ouvrage que je vous envoye.

L'ALLIANCE DE L'ACADEMIE DE NISMES, Avec l'Academie Françoiſe.

ODE.

C'Eſt aſſez garder le ſilence.
Tâchons par de nouveaux efforts

De chanter l'heureuſe alliance
Que jurent deux illuſtres Corps.
Une celebre Academie
Reçoit en qualitê d'Amie
Celle que Niſmes voit fleurir ;
La Feſte s'en fait au Parnaſſe.
Afin d'en parler avec grace
Daigne, Apollon, me ſecourir.

Dans le ſein d'une belle Ville,
Dont Nemauſe eſt le Fondateur,
S'élevoit une Ecole habile
Par les ſoins d'un grand Orateur.
Sous l'appuy de ce beau Genie,
Dont l'éloquence eſt infinie,
Elle eſtoit des Muſes l'amour ;
Et par l'aveu meſme du Prince
Que revere cette Province,
Elle croiſſoit de jour en jour.

Là cent illuſtres Perſonnages

Charmez des douceurs des beaux Arts,
Conſacroient mille beaux Ouvrages
A la gloire d'un autre Mars.
LOVIS que l'Univers admire,
Dont la France eſt l'heureux Empire,
De tous leurs chants eſtoit l'objet.
Rien que ſa valeur, ſa prudence,
Sa ſageſſe & ſa vigilance,
N'en eſtoit l'auguſte ſujet.

Quand les Muſes, ces neuf Pucelles,
Admirant leurs doctes Ecrits ;
Ces beaux Ouvrages, dirent-elles,
Meritent bien d'auſſi beaux prix.
Noſtre devoir nous ſollicite
A tenir toujours au merite
Nos plus rares treſors ouverts ;
Mais enfin quelle récompenſe
Peut couronner tant d'éloquence !
Quels Lauriers aſſez beaux & verds ?

Mes Sœurs, ne soyons plus en peine
Dit Thalie en haussant la voix.
Je m'ouvre une route certaine
Qui m'offre un prix digne de choix.
Je medite avec confiance
Une riche & noble Alliance
En faveur de nos Nourrissons,
Et cette union ravissante,
Que nous sçaurons rendre constante,
Sera le prix de leurs Chansons.

S

Dans une Ville spatieuse,
Vous sçavez aussi-bien que moy
Qu'une Assemblée ingenieuse
A pour Protecteur un grand Roy.
Par le seul merite affermie,
Du beau titre d'Academie
Elle joüit éminemment;
Et tout ce qu'eut Rome & la Grece
De sçavoir & de politesse,
Elle le possede amplement.

Faiſons nos ſoins d'unir enſemble
Par de forts & durables nœuds,
Ces deux Corps dont chacun raſſemble
Ce qu'il faut pour remplir nos vœux.
Ilt ont tous deux en habitude
Du panchant pour la même étude,
Le meſme Roy pour leur objet.
Leurs humeurs n'ont rien de contraire,
Et pour peu que nous voulions faire,
Tout répond à noſtre projet.

S

Les autres Filles de Memoire
Loüant le deſſein de leur Sœur,
Veulent avoir part à la gloire
De le conduire avec bonneur.
Mais pour mieux regler noſtre zele,
Il faut, reprit noſtre Pucelle,
Que Phœbus en ſoit le garant.
Allons le trouver au plus viſte.
Il eſt à l'écart qui médite
Les beaux faits de Loüis le Grand.

Aussi-tost la Troupe divine
Se rend à l'endroit du vallon,
Où proche d'une eau cristalline
Resvoit doucement Apollon.
Il gravoit, au defaut du marbre,
Ces mots sur le tronc d'un gros arbre,
Mots, dont les yeux sont ébloüis.
Tu cours, Ligue, aprés un Fantôme,
Ton Guillaume est toujours Guil-
laume,
Et Louis toujours plus Louis.

§

La Troupe en même temps s'avance,
Et se rangeant autour du Dieu,
Elle chasse loin le silence
Qui regnoit dans ce charmant lieu.
Thalie alors dont la voix forte
Sur toutes les autres l'emporte,
Dit d'abord au long son dessein;
Puis prie avec un doux sourire
Phœbus qui l'écoute & l'admire,

D'y prêter le feu de son sein.

§

Illustres Nymphes de Permesse,
Leur dit ce Dieu, leur doux soutien,
Le Zele qui vous interesse
Me plaist autant qu'il vous sied bien.
Je donne dans vostre pensée,
Elle ne peut qu'estre embrasée
Puis que Fléchier sera pour vous.
Ouy, Fléchier, maistre en l'art de plaire,
Conduira luy seul cette affaire
Selon vos souhaits les plus doux.

§

En effet, rien n'est plus facile.
N'avez-vous pas ensemble en luy
Du premier Corps un Membre habile,
Du second un illustre appuy?
Que differez-vous davantage
D'employer ce grand Personnage
Qui peut tout sur tous les esprits?
Sus donc, Muse, partez sur l'heure,

Pour l'informer dans sa demeure
Du dessein que nous avons pris.

S

Comme le trait qu'une main ferme
Décoche avec un air aisé,
Court en volant marquer le terme
Que l'Archer s'estoit proposé;
Ainsi la Nymphe toute preste,
Sans qu'aucun autre soin l'arreste,
Fend les vents sur l'aisle Coursier;
Et par une vistesse extrême
Elle arrive enfin le jour mesme
Au Palais du fameux Fléchier.

S

Ayant laissé dans l'écurie
Pegase au plus gras ratelier,
La Muse dans sa rêverie
Monte hardiment l'escalier:
Et sans trouver aucun obstacle,
Elle va consulter l'Oracle
Dont l'esprit est si juste & net,

Et prenant la plus courte voye,
Elle le rencontre avec joye
A l'étude du Cabinet.

S

Elle entre, non ſans le ſurprendre
D'un agreable étonnement.
Enſuite elle luy fait entendre
Son deſſein par ſon compliment.
Ce grand homme auſſi-toſt s'engage
A preſter ſes ſoins à l'ouvrage,
Puis qu'Apollon le commandoit.
En ayant donc receu parole,
La Muſe derechef s'envole
Sur Pegaſe qui l'attendoit.

Z

Alors Flechier devoit au Prince
Porter au nom des trois Etats
Le Cahier de cette Province
Si fertile en vins delicats.
Il part plein de cette éloquence
Dont tout reconnoiſt la puiſſance,

Et qui peut à ſoy tout gagner.
Il vient, il arrive, on admire
Qu'il ſoit tel en l'art de bien dire,
Que LOVIS en l'art de regner.

§

Cet Office conſiderable
Qui le fait paroiſtre à la Cour,
Eſt l'occaſion favorable
Qui met enfin ſon œuvre au jour.
Il parle, & tout ſuit ſon beau zele.
D'abord cette union fidelle
Se contracte au gré des neuf Sœurs,
La Feſte s'en fait au Parnaſſe;
Tout y chante & danſe avec grace,
Meſme les plus graves Cenſeurs.

§

Les arbres ſur l'ecorce dure
Font voir, déployant leurs treſors,
En chiffres, en fleurs, en peinture,
Les noms des deux illuſtres Corps.
La claire & la pure Fontaine

Se laisse boire à tasse pleine.
Phœbus tient ses coffres ouverts:
Chacun de Laurier se couronne,
Et tout le Pinde ne resonne
Que de Ris, de Chants, & de Vers.

Ma Lettre du mois d'Octobre dernier vous apprit la mort de Mr le Duc de Mekelbourg, Prince des Wandales. Il faut aujourd'huy vous faire sçavoir de quelle maniere on a transporté son corps dans ses Etats, & les ceremonies qui se sont faites à ses funerailles. Voicy un Extrait de plusieurs Relations qui en ont esté envoyées par differentes per-

perſonnes à Madame la Du-
cheſſe Doüairiere de Mekel-
bourg. Vous connoiſſez, Ma-
dame, avec toute l'Europe le
rare merite de cette Princeſſe,
Sœur de Mr le Mareſchal Duc
de Luxembourg, de l'Illuſtre
Maiſon de Montmorency.
Les deferences que feu Mr de
Mekelbourg avoit pour elle,
accompagnées d'une diſtinc-
tion tres-particuliere, la qua-
lité de Regente de ſes Etats
qu'elle a gouvernez pluſieurs
années avec une dépenſe di-
gne de ſon rang, & la ſatisfac-
tion que toute l'Allemagne a

marquée de ſa conduite, en donnent des preuves inconteſtables. Il faut auſſi vous dire que le ſoin que l'on a pris de luy déguiſer l'empreſſement que le Prince a continuellement témoigné, de la revoir prés de luy, pendant le cours de ſa maladie, & dont elle n'a eſté informée qu'aprés ſa mort, luy a donné dans une ſi grande perte un ſentiment de douleur qui ne finira qu'avec ſa vie, puis qu'elle s'eſt veuë privée de la conſolation de luy rendre ſes derniers devoirs. Ce Prince mourut à la

Haye le 29. de Juin dernier.
Le 15 du mois de Juillet ſuivant Mrs de Lutzau, de Varnſtedt, Deſperlin & de Driſberg y arriverent en qualité de Deputez de la Regence de Mekelbourg & de Maréchaux de cette Cour, pour prendre le ſoin d'y faire tranſporter ſon corps, de le garder & de l'accompagner dans tout le voyage. Mr S l'Eſpagnol, premier Aumônier du defunt Prince, ayant fait les Prieres ordinaires pour les Morts, le 17. à trois heures du matin Mrs les Deputez & les pre-

miers Officiers de son Alteſſe S. porterent ſon corps juſqu'au plus proche Canal, où eſtoit une Barque magnifiquement tenduë de deüil, pour le tranſporter à Amſterdam. Elle y arriva ſur les ſept heures du ſoir, & la maiſon de Mr de Vicquefort, Reſident du Prince, donnant ſur le Canal, il y attendit les Députez au paſſage, & leur ayant fait ſon compliment de condoleance, il leur offrit ſes ſervices & ſon logis. La Barque y demeura attachée pendant toute la nuit, portant pavil-

lon de Deüil aux Armes de Mekelbourg, ce qui attira dans ce quartier-là une foule extraordinaire de Peuple.

Le 18. Mr de Vicquefort qui avoit obtenu les depesches neceſſaires de Mrs de l'Amirauté, ſe mit dans la plus belle de leurs Barques avec les Officiers du defunt Prince, & allant devant celle où eſtoit le corps avec Mrs les Deputez, l'une & l'autre traverſerent toute la Ville pour aller au Port, & ſur le midy elles arriverent à bord de la Fregatte, nommée le Mercure, montée

de trente pieces de Canon ;
portant pavillon de deüil,
aux armes de Mekelbourg.
L'on y mit le corps dans une
chambre tenduë de deüil, &
on en laissa la garde aux De-
putez & aux Officiers de leur
suitte. Les équipages du Prin-
ce & quelques-uns de ses gens
furent mis dans un autre Bâ-
timent, que Mrs de l'Amirauté
avoient eu l'honnesteté d'ac-
corder pour aller de conserve
avec la Fregate de l'Etat.

Le 19. au soir, on mit à la
voile pour gagner l'embou-
chure de la Mer d'Amster-

dam. L'on y arriva le 22. & l'on y reſta juſqu'au 28. n'ayant pas de vent propre pour en ſortir & pour entrer dans la grande Mer. Le 29. au matin on mit à la voile avec un bon vent, & l'on arriva le 31 dans l'embouchure de l'Elbe.

Le 1. jour d'Aouſt l'on moüilla l'ancre devant Altena. Le 4. on tranſporta le corps ſur une Barque de Hambourg, tenduë de deüil dedans & dehors & dont tous les gens de l'équipage eſtoient auſſi veſtus de deüil. Sur les

huit heures du matin, la Fre-gate ayant fait une décharge de tout son Canon, fit voile du costé de Hollande, & la Barque alla du costé de Hambourg, où l'on sonna toutes les Cloches lors qu'elle passa devant la Ville.

Le 16. on arriva devant Lawembourg, qui est sur le bord de l'Elbe. Plusieurs Officiers s'y trouverent avec des Carrosses de deüil, tout prests pour transporter le Corps, & pour luy servir de cortege jusqu'au Chasteau de Swrin. On y arriva le 8. & plusieurs Ec-

éclesiastiques, parmy lesquels estoit le Chapelain du Château, allerent avec la Croix & l'Eau benite le recevoir à la premiere porte du Jardin. Ils estoient suivis des premiers Officiers de la Cour, d'un grand nombre de gens qui portoient des Flambeaux, & qui accompagnerent le Corps jusqu'à la Chapelle du Chasteau, où l'on avoit préparé un Mausolée, appellé en ce » pays-là *Castrum doloris*, aussi » propre & aussi magnifique » que la disposition du lieu pouvoit le permettre. Depuis ce

jour-là jusqu à celuy qui estoit destiné pour faire les Obsèques, on celebra tous les matins plusieurs Messes dans cette Chapelle ardente, & jour & nuit il y avoit quatre Gentilshommes, quatre Pages, six Trompettes, six Valets de Chambre, douze Hallebardiers, souvent d'autres personnes, & toujours quelques Prestres qui faisoient la garde.

Le Mardy 2. de Septembre, jour choisi pour les Obsèques, on les commença le matin par un Service de trois

Messes consecutives, dont le premier Aumônier dit la derniere, aprés laquelle il fit les prieres & les aspersions accoutumées. Sur les dix heures, le Curé ou Chapelain dit la Messe des Morts, qui fut chantée en Musique, aprés laquelle il fit l'Oraison Funebre en haut Allemand, & prit pour texte, par ordre de la Cour, ces paroles tirées du premier Livre du Paralipomene, chap. 29. *Et ainsi David, Fils d'Isaye, regna sur tout Israël, & les jours qu'il regna sur Israël furent quarante ans. Il regna sept ans*

en Hebron, & trente-trois ans en Jerusalem, & mourut en bonne vieillesse plein de jours, de richesses & de gloire, & Salomon son Fils regna pour luy.

Un Ministre Lutherien fait aussi en mesme temps l'Oraison Funebre, dans une Salle du Chasteau, en presence du nouveau Duc, des Princes & Princesses de la Cour. Elle avoit ordonné qu'on fist la mesme chose dans toutes les Eglises des Etats du Mekelbourg; & aprés l'Oraison finie, l'on devoit lire la Genealogie & les Alliances des Prin-

ces défunts, & recommander aux prieres des Assistans les Princes & Princesses de cette Serenissime Maison, qui sont encore en vie.

Le Mercredy, jour destiné pour transporter le Corps du Prince défunt dans l'Abbaye de Daubren, sepulture des Rois & Princes des Wandales ses Predecesseurs, on dit toutes les Messes du matin; & ensuite on mit le Cercueil qui estoit venu de la Haye, dans un autre de cuivre doré, magnifiquement travaillé, & sur lequel il y avoit un Crucifix

Ilo MERCURE
avec la Couronne fermée, ſes
Suppoſts & ornemens neceſ-
ſaires, le tout d'argent maſſif.
Tout eſtant preſt pour le dé-
part, vingt-quatre Gentils-
hommes, précedez de quatre
Maréchaux de la Cour, & de
pluſieurs Officiers, tous en
grand deüil, tranſporterent
le Corps ſur un Chariot, qui
eſtoit au milieu de la court
du Chaſteau, eſcorté de vingt-
quatre Hallebardiers, & d'un
détachement des Gardes du
Corps.

Les Trompettes qui eſtoient
à leur teſte, ayant ſonné la

marche d'un air fort lugubre, le grand Ecuyer qui la regloit fit avancer les quatre Maréchaux de la Cour, les fit suivre de vingt-quatre Gentilshommes, fit marcher le chariot avec son escorte, & ensuite le premier Ministre d'Etat, le General Major, plusieurs Conseillers d'Etat, & quantité d'autres Officiers suivirent le Corps, faisant une espece de procession dans la Cour du Chasteau. On en sortit dans cet ordre, & l'on fit alte au premier Corps de Garde, afin de regler la mar-

che de la maniere qu'elle devoit se faire pendant tout le voyage. Une des Compagnies des Gardes du Corps la commençoit. Elle estoit suivie de quatre Maréchaux de la Cour & d'un grand nombre de Gentilshommes à cheval, de trente chevaux de main, du Corps de son Altesse S. avec son escorte, & de douze carosses de deüil, tirez chacun par six chevaux. Les deux premiers estoient vuides. Mr de Bunsaw, premier Ministre & Conseiller d'Etat, Mr Dalberstad, General Major &

Mr de Bibau, Grand Ecuyer, étoient dans le troisiéme, & le quatriéme estoit remply aussi-bien que la suite de Conseillers d'Etat, Secretaires de la chambre & d'autres Officiers. Il y avoit un caroſſe, mené par le Cocher & par le Postillon ordinaires du Prince deffunt, tiré par les six chevaux dont il se servoit à la Haye, dans lequel estoit son premier Aumônier, avec le Secretaire du nouveau Duc. Le reste des caroſſes menoit les Prestres avec les Chapelains & Clercs de la Chapelle. On partit dans cet

ordre au bruit du Canon du Chasteau. On passa premierement le Pont, qui estoit bordé des deux costez de deux Compagnies de Soldats aux Gardes. L'on traversa ensuitte toute la Ville de Swerin, dont les Bourgeois estoient sous les armes, rangez en haye aux deux costez de la ruë. Lors que le Corps se trouva au milieu de la Ville, celuy du Duc son Pere, mort depuis longtemps, qui avoit esté conservé dans l'Eglise Cathedrale, & que l'on avoit mis ce jour-là dans un chariot de deüil, joi-

gnit la marche, paſſant devant celuy de ſon A. S. avec ſon eſcorte de Gardes du Corps de Hallebardiers. Les Officiers & Gentilshommes qui l'accompagnoient en grand nombre, ſe joignirent auſſi avec les precedens, & tous enſemble ne faiſoient qu'un meſme corps de Cavalerie qui ſuivit en bon ordre. Au ſortir de la Ville, on tira le Canon du Rempart, & depuis la premiere porte juſqu'à la ſeconde, il y avoit d'un coſté deux Compagnies de Dragons, & de l'autre deux

Compagnies d'Infanterie qui suivirent le Convoy jusque dans la Campagne. Les Bourgeois de la Ville ayant formé deux autres Compagnies, le suivirent aussi, & l'une & l'autre s'estant trouvée dans un terrain commode, se mirent en Bataillons, & firent trois décharges avant que de s'en retourner à la Ville, où l'on tiroit en mesme-temps le Canon des Bastions qui sont de ce costé là. Lors que l'on fut avancé dans la Campagne, les carosses de deüil furent suivis de quantité d'autres à six che-

vaux & de toutes sortes de calecches, qui appartenoient aux Officiers de la Cour ou à d'autres gens, qui estoient venus par respect pour le Prince, ou par curiosité pour cette ceremonie. Le nombre de leurs Valets à cheval, estoit si grand, que pour empescher qu'il n'en arrivast de la confusion & du desordre, on obligea tous ceux qui n'avoient pas de chevaux de main, de marcher par Brigade, sous la conduite de six Officiers qui les commandoient, de sorte qu'ils for-

moient un gros Corps de Ca-
valerie qui finissoit la marche
du Convoy.

En approchant de la Ville de Visмar, qui estoit autrefois du Duché de Mekelbourg, l'on passa par un bois où il y avoit une infinité de gens qui avoient campé toute la nuit, pour ne pas perdre l'occasion de voir passer le Corps de leur ancien Duc. On y trouva aussi de grandes tables couvertes de viandes & de toutes sortes de rafraichissemens, que M^r de D'hertel, grand Tresorier de la Cour,

avoit ordonnées de son pro-
pre mouvement, afin de mar-
quer son attachement pour le
Prince defunt, & son estime
pour tous ceux qui avoient
l'honneur de luy rendre leurs
derniers devoirs. On arriva
sur les 7. heures du soir au Vil-
lage de Nieubourg, où les
quartiers qui estoient prepa-
rez pour plus de cinq-cens
personnes, furent distribuez
par les Fouriers de la Cour. Le
lendemain sur le midy, l'on
fit alte devant le Bourg de
Bukau, où Mr de Varnstedt,
Maréchal de la Cour, & De-

puté à la Haye, tient sa resi-dence ordinaire en qualité de Bailly. L'on y prit les rafraichissemens qu'il avoit fait preparer, & pour marquer la distinction qu'il faisoit des principaux Officiers, il les fit servir en vaisselle d'argent & de vermeil doré. Enfin la nuit approchant, l'on fit encore alte à la veuë de l'Abbaye de Daubren, au milieu d'une Plaine qui estoit costoyée d'un bois de haute futaye. Les premiers Officiers mirent pied à terre, & allerent au devant du grand Maréchal qui venoit

les

les trouver, & qui estoit ar-
rivé depuis deux jours pour
donner les ordres necessaires,
ayant avec luy Mr Zackau
qui estoit chargé de preparer
les quartiers. Les quatre Ma-
réchaux de la Cour, & d'au-
tres Officiers ayant esté avec
le Grand Maréchal pour re-
connoistre le terrain des en-
virons de l'Abbaye & de
l'entrée de l'Eglise, l'on se
mit en état d'y conduire pre-
mierement le corps du Pere
le feu son Alteſſe Sereniſſime,
laiſſant le ſien dans la plaine,
avec l'eſcorte ordinaire des

Gardes du Corps & de Halle-bardiers. La marche se fit à peu prés de la mesme maniere qu'il a déja esté dit, avec cette difference que les Gardes du Corps portoient presque tous un Flambeau allumé, qu'ils estoient suivis de vingt-quatre Estendarts portez par des Gentilshommes du Pays qui alloient à pied, & qu'aux deux costez de la marche il y avoit une Compagnie d'Infanterie sous les Armes, quatre-vingt Flambeaux portez par des Pages & par d'autres Seigneurs qui estoient en

grand deüil comme les precedents, ayant le manteau trainant avec un long crespe à leur Chapeau, & un autre de mesme à leur Flambeau qui y tenoit attaché le chiffre de son Alteſſe Sereniſſime. Son corps eſtant arrivé devant la porte de l'Egliſe, douze Gentilshommes le deſcendirent du Charior, & le porterent dans le Caveau où eſtoit déja le Cercueil de Madame la Ducheſſe ſon épouſe, & où l'on devoit mettre auſſi le corps de ſon Alteſſe Sereniſſime ſon Fils. Cette premiere

Ceremonie estant finie, l'on retourna dans la plaine, & l'on recommença la marche dans le mesme ordre que l'on avoit observé dans la precedente. Il y avoit de plus la Croix & l'Eau-benite, qui marchoient devant le corps, à la teste de plusieurs Prestres revestus qui alloient deux de front. Le premier Aumônier du Prince défunt les suivoit, marchant tout seul en habit long. Il avoit derriere luy deux Valets pour arrester dans le besoin la marche des Chevaux qui tiroient le Chariot, aprés lequel alloient à

pied les premiers Officiers de la Cour, suivis d'un grand nombre de Gentilshommes en habit de deüil, & d'une infinité d'autres personnes. Le Chariot estant arrivé devant la porte de l'Eglise, douze Gentilshommes en descendirent le corps, & le porterent jusqu'au lieu de sa Sepulture, où il fut mis au milieu des deux autres Cercueils. Le Clergé qui l'avoit precedé fit les Prieres & les Ceremonies accoutumées, aprés lesquelles chacun alla dans le quartier qui luy estoit mar-

qué. Plus de deux cens Gen-
tilshommes qu'on n'avoit pas
veus dans la marche, & qui
estoient venus à Daubren en
habit de deüil se trouverent
au Soupé avec les autres dans
la Maison Abbatiale, où l'on
avoit dressé plusieurs Tables
dans divers Appartemens.
On y fut servy avec toute
l'abondance & la délicatesse
possible, & avec aussi peu
d'embarras que s'il n'y avoit
eu qu'un petit nombre de
personnes à traiter. Plusieurs
Maisons dépendantes de
l'Abbaye estoient aussi rem-

plies de gens, qui eſtant Officiers de la Cour ou Sujets de l'Etat, furent tous regalez auſſi ſplendidement que les autres.

Le lendemain ſur les dix heures du matin, on ſervit encore un déjeuner fort propre, & fort abondant en chair & en poiſſon, aprés lequel toute la Nobleſſe vint prendre congé des premiers Officiers de la Cour, & fit un compliment particulier au Grand Maréchal, ſur le bel ordre qui avoit eſté obſervé par ſes ſoins durant tout le voyage;

de meſme que dans la cere-
monie & dans les repas dont
on les avoit regalez. Ils finirent l'un & l'autre par une infinité de ſantez, qui furent beuës à la proſperité du nouveau Duc, des deux Sereniſſimes Ducheſſes Doüairieres, des deux Princes, Freres du Duc regnant, & de la Princeſſe ſa Sœur.

Cette Cour groſſit tous les jours au grand contentement de la Nobleſſe & des Peuples, qui avoient eſté privez ſi long-temps de la preſence de leur Souverain, & malgré le

deüil & la triſteſſe qu'elle a de ſa perte, elle ne laiſſe pas de faire déja quelque bruit dans tout le Nord. L'on s'en promet encore toute autre choſe dans la ſuite, & l'on eſpere qu'avec le temps, elle ſera en état d'imiter la ſplendeur & la politeſſe des Cours voiſines les plus magnifiques.

Le nouveau Duc s'appelle Frederic-Guillaume, & n'eſt âgé que de dix-huit ans. On luy en donneroit au moins vingt-cinq, ſi l'on jugeoit de ſon âge par ſes manieres, qui n'ont rien de celles d'un jeune

Prince. Il eſt grand & bien fait, d'un temperament fort & robuſte, civil envers les Dames, honneſte à tout le monde, d'un accés facile, & d'une humeur gaye, genereuſe & bien-faiſante. Il aime paſſionnément la chaſſe. On croit qu'avec le temps il aimera la guerre de meſme, & qu'il aura toujours des Troupes ſur pied pour s'en ſervir au beſoin. Il ne peut le faire qu'avec ſuccés, ayant à ſa Cour & dans ſes Etats une ſi brave Nobleſſe & tant d'Officiers experimentez, qui ſouhaitent avec paſſion de ſe

ſignaler au ſervice de leur Prince, & de contribuer à ſa gloire.

Comme j'ay dit dans cette Relation, que l'Abbaye de Daubren eſtoit le lieu de la Sepulture des Rois & des Princes des Wandales, je crois devoir ajouter icy pour la ſatisfaction des Curieux de l'Hiſtoire & de l'Antiquité, que l'on voit encore dans cette Abbaye l'Epitaphe & le Tableau de Pribiſlaus, Prince des Wandales, qui en a eſté le premier Fondateur, & qui y fut inhumé en 1215. Il eſtoit Fils de Nicolot, trente-neu-

viéme Roy des Wandales, qui mourut en 1159. & dont le Tableau s'eſt auſſi conſervé depuis ce temps là dans la même Egliſe, auſſi bien que les Armes de la Famille Royale, qui ſont les meſmes que portent encore aujourd'huy les Ducs de Mekelbourg & que l'on croit avoir eſté accordées au premier Roy des Wandales par Alexandre le Grand.

Il paroiſt au moins par ce que nous ſçavons de ce fameux Conquerant, qu'il avoit fait peindre ſur tous les Etendars de ſes Armées la teſte de ſon

Bucephale, & l'Hiſtoire des Wandales remarque que lors qu'Antirius qui en fut le premier Roy, vint du coſté du Nord par ordre d'Alexandre, avec une Eſcadre de ſon Armée Navale, les Vaiſſeaux qui la compoſoient portoient à la Prouë, à la Poupe & au Pavillon la teſte du Bucephale, & la figure d'un Griffon, de la meſme maniere que les Rois & Princes des Wandales les ont toujours portées, & que les Ducs de Mekelbourg les portent encore aujourd'huy.

Je vous envoye un Ouvrage de Mr l'Abbé de Maumenet, que vous sçavez avoir remporté le Prix des Vers en plusieurs Academies. C'est une preuve du talent qu'il a pour les bien tourner. Ceux-cy sont adressez à un homme qui en peut juger parfaitement bien, puis que l'on en voit de temps en temps de sa façon, qui sont approuvez de tout le monde. C'est à Mr le Président de Montforan, Frere de Mr Brunet, Garde du Tresor Royal. La delicatesse de son esprit répond

à la penetration qu'il a pour les affaires. Outre sa Charge de Preſident en la Chambre des Comptes, il eſt Chef du Conſeil de Son Alteſſe Royale Monſieur, & Conſeiller honoraire au Parlement de Paris.

EPISTRE.

FAvory des neuf Sœurs, dont l'excellent genie
Connoiſt de leurs accords la parfaite harmonie,
Et qui ſçais dérober à tés Emplois divers,
Des momens conſacrez à l'amour des beaux Vers,

Montforan, aujourd'huy que l'An se renouvelle,

Je te viens par ces Vers renouveller mon zele.

L'Interest, qui seduit le cœur des Courtisans,

N'a point de son poison corrompu mon encens;

Il est pur, & jamais mon cœur qui te revere

N'offrit à la vertu d'hommage plus sincere.

Mais quoy! t'offrir des Vers, quand les biens de l'esprit

N'ont plus aux yeux des Grands d'éclat ny de credit,

Qu'on n'estime plus rien que train & qu'équipage,

Qu'on songe à s'enrichir plus qu'à devenir sage,

Et qu'on croit trop payer les plus brillans Ecrits,

S'il en coûte un seul mot, un clin d'œil,
un sourîs !
N'est-ce point se flater d'un espoir
témeraire,
D'aspirer par des Vers à l'honneur de
te plaire,
Et de croire qu'un Don si méprisé des
Grands,
Peut paroistre à tes yeux un Don plein
d'agrémens ?
Non sans doute. Cheri du Ciel, de la
Fortune,
Ton cœur ne marche point dans la
route commune ;
Il préfere à l'éclat des fragiles gran-
deurs
La solide beauté du genie & des
mœurs.
Sans elle, à ses desirs l'homme tou-
jours en proye

Ne ressentit jamais de veritable joye
Indigent au milieu de tous ses vains
tresors
Il n'a de l'homme heureux que de
pompeux dehors.
Moy, qui content du sort où le Ciel m'a
fait naistre,
Borne tous mes desirs à m'en rendre
le maistre,
Je ne vais point du Riche, ennemy des
beaux Arts,
En servile Client consulter les re-
gards,
Et de ses feux divins la docte Mel-
pomene
Pour de lâches Mortels n'échauffe
point ma veine.
Mais pour toy, qui tranquille à l'ombre
de tes bois
De mille tendres airs fais resonner
Brunois,

Et qui vangeant du sort l'infortuné
Titire, *
Fus l'objet de ses chants & le Dieu
de sa Lyre,
Tant que mes yeux verront la lumiere
du jour,
Montforan, je sçauray signaler mon
amour.
Je viens te le jurer cette nouvelle an-
née,
Et si de tes beaux ans l'heureuse desti-
née
En mesuroit le cours au gré de mes
souhaits,
Ainsi que ta candeur tu ne mourrois
jamais.

* c'est M. Perrin, qui a traduit en Vers François les Eglogues de Virgile.

J'ajoûte deux Odes d'Horace, que Mr Fay dit de Saint-Bonnet a renduës en nostre Langue.

IMITATION DE L'ODE d'Horace, qui commence par, Quantum distat ab Inacho.

TElephe, que te sert d'appliquer tous tes soins
A chercher en vain dans l'Histoire
Le Prince qui regna le moins,
Ou celuy qui vêcut le plus long-temps en gloire?
Pourquoy te fatiguer de mettre en ta memoire

Le nom de tous les Rois qui depuis
Inachus
Ont regné tour à tour jusqu'aux An-
tiochus,
Et le moindre détail de leur moindre
victoire?
Tu sçais combien depuis Belus
Ont coulé d'ans jusqu'à Cyrus,
Et tu peux de nos jours passer pour la
merveille.
J'y consens; mais répons, combien
vaut la bouteille
De ce bon vin qu'on vante tant?
Telephe, tu te tais! tu n'es qu'un
innocent.
La plus belle science est de sçavoir
bien boire,
Je ne fais du reste aucun cas.
Ne vante plus Codrus; & si tu veux
m'en croire,
Jette au feu tes écrits, & brûle ton
Grimoire,

Et commençons nostre repas.
Ça, Laquais, qu'on nous serve, &
que chacun s'empresse
A nous verser de ce bon vin;
Car je sens que la soif me presse.
Allons, Telephe, & beuvons plein
De ce divin jus de la Treille.
Dans ces neuf verres que tu vois,
C'est aux Muses à qui je bois.
Une semblable ardeur pour les Graces m'éveille?
Ajoûtons-en encore trois.
C'est maintenant que je veux rire.
Telephe, va prendre ta Lyre,
Le vin & les chansons s'accordent toujours bien.
Ie hay les gens qui ne font rien.
Mais pour mieux celebrer la Feste,
De ces bouquets de fleurs couronnons-nous la teste.

Rions, chantons, que de nos chants
Le voisinage retentisse ;
Que l'envieux Lycus de colere en
pâlisse.
Amy, vivons toujours contens.
Du vin & de l'amour faisons nostre
partage,
Des severes vieillards negligeons les
avis.
La sagesse des Grecs est un pur badi-
nage.
Qui boit le mieux est le plus sage.
Vivons parmy les jeux, les plaisirs,
& les ris.
Profitons de la fleur de l'âge
Aime toujours Chloé, j'aimeray Gly-
ceris.

AUTRE IMITATION

d'une autre Ode *d'*Horace, *qui commence par,* O nata mecum Conſule Manlio.

MEre des ris & des querelles,
Diſpenſatrice du repos,
Source de jeux, d'amours nouvelles,
Viens, Bouteille, il eſt à propos.
Corvin pour ton doux jus ſoupire.
Haſte-toy d'obeir à ſes juſtes deſirs.
Si de Caton en luy la vertu l'on admire,
Il aime à goûter les plaiſirs;
Et comme luy le bon vin me fait rire.
De ton divin Nectar viens aſſoupir nos ſens.

La vertu sans toy ne peut plaire.
L'on voit souvent le plus severe
Venir prendre en ton jus des plaisirs
innocens. [*l'éloquence;*
Bacchus au plus grossier donne de
Au timide de l'assurance.
Ce Dieu souvent au plus discret,
Sans user de contrainte, arrache le
secret.
Il peut, quand il luy plaist, dissiper
nos tristesses;
Il donne aux malheureux l'espoir,
Il éleve le pauvre au comble des ri-
chesses,
Rien ne résiste à son pouvoir.
Viens, Bacchus, amene à ta suite
Les Ris, les Jeux, les Plaisirs &
l'Amour.
Passons la nuit sous ta conduite,
Attendant le retour
Du bel Astre du jour.

Il ne faut qu'aimer veritablemenr pour venir à bout de tout ce qu'on veut. Les entrepriſes les plus difficiles que le cœur conduit, ſont preſque toujours ſuivies d'un ſuccés heureux, & quelques obſtacles qu'on y puiſſe rencontrer, il y en a peu qu'on ne ſurmonte avec le ſecours du temps. Un Cavalier, né avec de grands avantages du coſté de la Fortune, puiſque la mort de ſa Mere luy avoit aſſuré du moins quinze mille livres de rente, outre le bien que ſon Pere, qui eſtoit d'ail-

leurs fort riche, luy devoit laisser, avoit cependant sujet de se tenir malheureux, par l'avarice de ce mesme Pere, qui devant joüir de ce revenu suivant la Coustume de Normandie, tant qu'il ne se remarieroit pas, ne luy en faisoit qu'une fort legere part. Ainsi il auroit manqué de beaucoup de choses, s'il n'eust pas eu un Amy qui estant en possession de deux belles Terres en usoit pour luy sans nulle reserve. Le Cavalier n'en abusoit pas, & pour ne point incommoder son Amy, il

moderoit le penchant qu'il avoit pour la dépenſe, ſe contentant de pouvoir fournir à celle qu'un honneſte homme qui eſt ſeur d'avoir du bien, ſe trouve obligé de faire. L'étroite amitié qui l'uniſſoit avec cet Amy s'augmentoit de jour en jour, & par les nouveaux ſecours qu'il en recevoit, & par les ſentimens de reconnoiſſance qui portoient juſqu'à l'excés l'attachement qu'il avoit pour luy. Il le voyoit fort ſouvent, & ſes frequentes viſites luy ayant donné un accés fort familier

auprés de sa Mere, qui estoit une Femme estimée de tout le monde, & d'une vertu à servir d'exemple à toutes les autres, il se plaisoit aussi à luy rendre d'assez grands devoirs. Elle avoit esté fort belle, & quoy qu'elle eust plus de cinquante ans, elle auroit encore passé pour une jeune Personne, si son Fils qui en avoit plus de trente, n'eust fourny un témoin contr'elle pour prouver son âge. Tous ses soins alloient à bien élever une Fille qu'elle avoit, & en qui elle vouloit que la bonne éduca-

tion suppléast par le merite au peu de bien que les Loix de la Province où elle estoit née, luy permettoient d'esperer. Il est vray que si la beauté peut estre comptée pour quelque chose, elle estoit fort riche de ce costé-là, puis qu'elle estoit née avec les Graces, & que les leçons qu'on luy donnoit, & dont elle profitoit avec beaucoup d'avantage, la rendoient de plus en plus une personne accomplie. Sa douceur, son esprit aisé, simple & naturel, & ses manieres toutes engageantes, fu-

tent des charmes auſquels le
Cavalier ne put reſiſter. L'hu-
meur intereſſée de ſon Pere
luy faiſoit connoiſtre qu'il ne
s'accommoderoit pas d'une
Belle Fille dont la fortune
eſtoit des plus mediocres,
mais le plaiſir de ſatisfaire ſon
cœur l'emporta ſur ſa raiſon,
& quand ſa paſſion l'auroit
entrainé avec moins de vio-
lence, les extrémes obliga-
tions qu'il avoit au Frere, ſem-
bloient demander ce qu'il
ſentoit pour la Sœur. Flatté
des raiſons qu'il ſe donnoit à
luy-meſme pour autoriſer

l'engagement qu'il prenoit, à quelques traverſes que cet amour le duſt expoſer, il crut qu'il y alloit de ſa gloire de ne le combattre pas, & qu'en s'y abandonnant il rempliſſoit les devoirs de parfait Amy. A peine eut-il formé ce deſſein, qu'il le fit paroiſtre aux yeux des Intereſſez. La Mere & la Fille s'en apperceurent d'abord, & l'agrément avec lequel elles répondirent aux premieres marques qu'il leur en donna, l'enflamma de telle ſorte, qu'il mit bientoſt ſon ſecret dans les mains du Frere.

Il n'eut pas de peine à estre écouté sur les instantes prieres qu'il luy fit, de mettre la chose en état de reüssir. La Mere & la Fille estoient toutes disposées à luy accorder le consentement qu'il demandoit, mais ce qu'il y avoit de plus important, c'estoit d'obtenir celuy de son Pere, qui ayant esté instruit de ses affaires dans cette maison, luy fit de rudes menaces s'il osoit penser au mariage. Le Cavalier répondit qu'il ne devoit pas estre surpris qu'il vist souvent un Amy qui l'obligeoit

en toutes rencontres, & que ne pouvant se dispenser de voir quelquefois sa Mere & sa Sœur, il se croiroit indigne d'estre né ce qu'il estoit s'il manquoit d'honnesteté pour l'une & pour l'autre, mais qu'il bornoit cette honnesteté à des devoirs si indifferens, qu'on n'avoit pas lieu de s'en alarmer, outre qu'en l'estat où il se trouvoit, il s'offriroit inutilement, puis qu'il n'y avoit personne qui le vouluſt accepter. Son Pere luy dit, qu'il se chargeoit volontiers de son établissement, mais qu'il

priſt garde à ne le pas obliger à des reſolutions qui luy ſeroient deſavantageuſes ; qu'il chercheroit un party qui luy feroit faire une agreable figure, & que quand il verroit les choſes proportionnées à ce qu'il pouvoit prétendre, il luy remettroit le bien de ſa Mere. Cela fut dit d'un ton ſi imperieux que le Cavalier vit bien qu'il falloit diſſimuler, & attendre un temps plus favorable pour voir ſi ſon Pere ne changeroit point de ſentimens. Il rendit compte de tout à la Belle, à laquelle il

fit de nouveaux fermens de mourir pluſtoſt que de rien ſouffrir qui nuiſiſt à ſon amour. Il voulut meſme que ſon Amy fuſt témoin de ces proteſtations, & comme ils eſtoient inſeparables, il avoit du moins le plaiſir de luy parler de la charmante perſonne qu'il aimoit, quand il n'avoit pas celuy de la voir. Il en eut la liberté toute entiere, par un long voyage que fit ſon Pere à Paris, pour une affaire qui luy eſtoit d'une extréme conſequence. Il y demeura plus de ſix mois, & pendant ce

temps, les deux Amans qui se voyoient à toute heure, prirent l'un pour l'autre un si fort attachement, qu'il n'y eut plus rien qui pust y donner atteinte. Ils songerent à tous les moyens qu'on pouvoit imaginer, pour gagner l'esprit du Pere, qu'il y alloit de leur interest de ménager, puisque non seulement il étoit en droit de joüir jusqu'à sa mort du revenu de tout le bien de son Fils, mais qu'il pouvoit luy faire grand tort, touchant sa succession, s'il se marioit contre son gré. Cela

l'obligeoit à estre plus retenu
dans la declaration de ses sen-
timens, mais si cette contrain-
te luy estoit fascheuse, il se
trouva dans un embarras ex-
traordinaire, lors que son Pe-
re estant revenu, luy fit sça-
voir qu'il avoit donné parole
pour luy, en le mariant avec
une jeune Demoiselle qui luy
apportoit cinquante mille
écus en argent comptant, ou-
tre ce qu'elle pouvoit encore
esperer, lors que son Pere
viendroit à mourir. Elle estoit
Fille d'un homme qui l'avoit
servy tres-utilement dans son

affaire, & avec lequel il avoit renouvellé une ancienne amitié, contractée par eux dans leur jeuneſſe. Les Articles eſtoient arreſtez de bouche. Il renonçoit en faveur du Cavalier, à la joüiſſance du bien de ſa Mere, & s'obligeoit, quand ils ſeroient mariez, à les recevoir chez luy, ſans qu'il leur couſtaſt aucune choſe. Le Cavalier étourdy du coup, ſe contenta de luy dire froidement, que l'union des eſprits eſtant neceſſaire dans le mariage, il devoit apprehender de ne plaire pas à celle qu'il

avoit voulu luy choisir pour Femme, & qu'il seroit mieux qu'ils se fussent veus un peu de temps, pour sçavoir, avant que de rien conclure, s'ils se pouvoient assurer d'estre le fait l'un de l'autre. Son Pere luy ferma la bouche, en luy disant, que sur le portrait qu'il avoit fait de son esprit & de son humeur, la Demoiselle estoit fort contente, & que comme elle estoit jolie & fort aimable, il se tenoit seur qu'il ne le seroit pas moins du choix qu'il avoit fait d'elle, qu'ainsi il falloit qu'il se pre-

paraſt à terminer une affaire qui luy devoit eſtre ſi avantageuſe, & qu'ils partiroient enſemble un mois aprés pour dégager ſa promeſſe. Dans quel deſeſpoir le Cavalier ne ſe vit-il pas reduit par un ordre ſi cruel ? Il fut cent fois tenté d'éclater, & de ne plus cacher à ſon Pere, que rien au monde ne ſeroit capable de le détacher de l'amour qu'il avoit pris, mais dans la crainte de facher ce qu'il aimoit, il crut ne devoir rien faire que de ſon conſentement. Il alla luy dire tout ce qu'il venoit

d'apprendre, & il parut à ſes yeux dans un état à faire pitié. La Belle touchée de l'accablement où il eſtoit, ne pouvoit ſe pardonner d'en eſtre la cauſe, & par un pur excés de tendreſſe, elle vouloit qu'il acceptaſt un party, qui devoit luy faire une agreable fortune, au lieu que les ſentimens qu'il avoit pour elle, s'il oſoit les ſoûtenir, ne feroient que l'expoſer au reſſentiment d'un Pere, qui eſtant le Maiſtre de ſon bien, le laiſſeroit toujours malheureux. Il regarda ce conſeil comme un outrage

qu'on faiſoit à ſa conſtance, & ſe plaignit fortement de l'indifference de la Belle. La Mere & le Frere furent appellez pour regler leur démeſlé, & ayant appris l'engagement où ſon Pere l'avoit mis, ils ſe trouverent fort embaraſſez ſur les reſſorts qu'il falloir faire jouër pour parer ce coup. Le Cavalier, à qui leurs raiſonnemens paroiſſoient ne rien produire, prit ſa reſolution ſans balancer. Ce fut, ſi ſon Pere s'obſtinoit à le vouloir contraindre à partir, de ſe dérober de luy, & d'aller paſſer

quelque temps en Italie, pendant quoy il employeroit ſes Amis pour luy faire entendre qu'il ſe reſoudroit plûtoſt à ne revenir jamais, qu'à ſe ſoumettre à un mariage où il ſentiroit ſon cœur oppoſé. Il fut jugé à propos de ne conſentir qu'à l'extrémité à l'éloignement dont il formoit le deſſein ; mais loin qu'il puſt reculer l'affaire qui l'obligeoit à le prendre, les nouvelles qu'on receut furent un ſujet de l'avancer. Le Gentilhomme qui luy promettoit ſa Fille, manda à ſon Pere, qu'il eſtoit

tout prest de faire le mariage où il s'estoit engagé, mais qu'il ne vouloit point de retardement, ny demeurer plus longtemps dans l'incertitude, parce qu'il s'offroit un homme fort considerable pour qui on le pressoit d'entrer en parole. Le Pere craignant qu'un party si riche ne luy échapast, répondit sur l'heure qu'il partoit incessamment, & en effet il arresta le jour du voyage, mais il le fit inutilement, puis que dés lendemain il fut surpris d'une attaque de goute fort violente, qui le prenoit

assez rarement, mais qui luy duroit quelquefois deux mois entiers. Le Cavalier ravi de cet incident, crut gagner beaucoup en gagnant du temps; mais son Pere qu ne vouloit point hazarder la chose, envoya chercher son Notaire, qui dressa un acte, par lequel il donnoit un plein pouvoir à son Fils pour se marier, en specifiant toutes les clauses dont il estoit convenu avec le Pere de la Demoiselle. Il accompagna cela d'une Lettre qui portoit l'excuse de son incommodité, & en don-

nant le tout à ſon Fils, il luy ordonna de partir le jour ſuivant, Le Cavalier fort content de faire ſeul le voyage, alla faire ſes adieux, & dit à la Fille devant ſa Mere & ſon Frere, qu'elle n'avoit rien à craindre, puis qu'aſſurément il ſe feroit refuſer, quand il faudroit pour cela declarer l'amour qui le rendoit incapable d'en avoir jamais pour aucune autre, & qu'afin qu'il euſt un conſeil ſincere pour en trouver les moyens, il croyoit que ſon Amy voudroit bien l'accompagner. Le Frere y conſentit

avec joye, & tout d'un coup il luy tomba dans l'esprit un expedient auquel ils donnerent tous les mains. On avoit peint la Demoiselle jolie, & cinquante mille écus qu'on luy donnoit en argent comptant accommodoient extrémement ses affaires. Il proposa d'aller l'épouser sous le nom du Cavalier. La Lettre & la procuration du Pere rendoient la chose facile. Sa naissance estoit des meilleures de la Province. Il avoit plus de bien que le Cavalier, à regarder seulement celuy

de

de sa Mere, dont son Pere luy cedoit la joüissance, & il avoit l'esprit si bien fait & l'humeur si complaisante, qu'il se tenoit seur, quand il seroit marié, de gagner assez le Pere & la Fille, pour leur pouvoir découvrir la tromperie, sans qu'ils eussent lieu d'en estre fâchez. Le Cavalier qui embrassa son Amy cent & cent fois dans le transport de sa joye, le crut inspiré du Ciel. Il n'avoit en veuë que le plaisir d'estre dégagé de cette affaire, & s'étant donné rendez-vous sur le chemin, ils se

rejoignirent au lieu marqué, sans que l'on sceust qu'ils alloient ensemble. Lors qu'ils furent arrivez, l'Amy seul du Cavalier parut chez la Demoiselle. Ils estoient tous deux de la même taille, tous deux en perruque brune, & on ne pouvoit avoir assez bien marqué les traits du Cavalier, pour craindre qu'on les trouvast differens de ce qu'on avoit pû dire. Ainsi son Amy passa aisément pour luy, & il eut d'autant moins de peine à jouër ce personnage, que la Lettre & l'Acte dont il estoit le por-

teur, le faisoient paroistre ce qu'il vouloit qu'on le crust. Il se montra si galant, & attaqua le cœur de la Demoiselle par des manieres si vives & si engageantes, que s'en estant fait aimer d'abord, on se rendit avec beaucoup de plaisir à l'empressement qu'il témoigna de conclurre promptement le mariage. Il fit des presens de Noces dont on eut lieu d'estre satisfait, & en prenant la qualité de Mary, il ne quitta point celle d'Amant. Le Pere du Cavalier ayant eu nouvelles que son Fils estoit

marié, ne pouvoit assez louër sa soumission à ses volontez, qui luy avoit fait sacrifier une passion dont il avoit eu sujet de craindre les suittes. Ce qu'il y eut de remarquable dans le Cavalier, c'est qu'apprenant tous les jours par son Amy, qu'il devenoit vraiment amoureux, il ne voulut voir la Demoiselle qu'aprés qu'il l'eut épousée; encore ne la vit il qu'à l'Eglise, se reservant à luy aller faire compliment sur son changement d'état, quand son Amy auroit trouvé à pro-

pos de se découvrir pour ce qu'il estoit. Deux mois se passerent dans tout l'agrément que peut avoir le mariage le mieux assorty, & pendant ce temps le Marié fit paroître une humeur si accommodante, & des qualitez si peu communes, que se voyant seur du cœur de sa Femme, & de l'amitié de son Beau-pere, il crut que pour se mettre à couvert de ce qu'il avoit à craindre de quelques personnes qui le connoissoient, & que le hazard luy avoit fait rencontrer, il estoit temps de leur declarer

à l'un & à l'autre la tromperie qu'il leur avoit faite. Il tourna la chose si adroitement, que leur ayant parlé d'abord de luy-même, comme d'une personne étrangere, dont il vouloit leur faire connoistre le bien, la naissance, & tout ce qui auroit pû le rendre digne d'obtenir sous son vray nom, ce qui luy avoit esté accordé sous celuy d'un autre, on luy pardonna sans peine ce qu'il avoit fait en faveur de l'amour tendre & constant que son Amy avoit pour sa Sœur. On souhaitta

de voir un Amant qui ſça-
voit ſi bien aimer, & quoy
qu'on luy trouvaſt beaucoup
de merite, on ne fut point
fâché de l'avoir perdu, puis
que la perte eſtoit reparée d'u-
ne maniere ſi avantageuſe.
On luy promit, nonſeule-
ment le ſecret entier auprés
de ſon Pere, mais encore tous
les bons offices qu'on pourroit
luy rendre pour le faire con-
ſentir à ſon mariage, quand
on luy auroit appris qu'il étoit
encore en état de le conclure.
Cependant par un incident
qu'on n'auroit jamais prévû,

il n'eut pas beſoin de leur ſe-
cours. Son Pere qui le croyoit
marié, & que la crainte de
perdre le revenu du bien de
ce Fils, s'il ſe marioit luy-
même, ne retenoit plus, eut
envie de voir la belle perſon-
ne à qui il croyoit l'avoir dé-
robé. Il la trouva tout à-fait
aimable, mais comme il ne la
put voir qu'il ne vit ſa Mere
en même-temps, il fut telle-
ment frappé de ſon merite,
qu'il ſe reſolut à l'épouſer.
Elle convenoit aſſez à ſon age,
& avoit encore de grands
reſtes de beauté. D'ailleurs,

elle s'eſtoit acquis une ſi grande réputation par ſon eſprit, ſa vertu, & ſa ſageſſe, qu'il regardoit cette affaire, comme la choſe du monde qui pouvoit le plus contribuer à luy aſſeurer une vie douce, & degagée de tous ſoins. Il fit propoſer ce mariage, & la Dame qui comprit d'abord qu'il pourroit faciliter celuy de ſa Fille, en écrivit ſur l'heure à ſon Fils, pour en avertir le Cavalier. On tint conſeil, & rien ne parut plus avantageux. Ce Mariage aſſeurant du bien au Cavalier, luy donnoit

moyen de tenir parole à ce qu'il aimoit, quand meſme ſon Pere n'y voudroit pas conſentir. On termina la choſe en fort peu de temps, & elle ne fut pas ſi toſt concluë, que le Cavalier partit pour aller feliciter ſon Pere ſur cette alliance. Il en fut reçu en Fils dont il avoit tout ſujet de ſe louër, & par ſon obeiſſance, & par l'intereſt qu'il prenoit à ſon bonheur. Ce fut pour ce Fils un plaiſir ſenſible de trouver chez luy l'aimable perſonne qui poſſedoit tout ſon cœur, & de luy pouvoir parler

presque à tous momens. Comme son merite, qui se découvroit tout entier de jour en jour aux yeux de son Pere, avoit fait sur luy de grandes impressions, & que l'amour de son Fils luy paroissoit se renouveller en la revoyant, il ne se put empêcher de dire à sa Mere, soit pour la flater, soit qu'il le pensast ainsi, que s'il eust crû que sa Fille eust esté aussi accomplie qu'il la trouvoit, malgré son peu de fortune, il n'auroit eu nulle repugnance à la recevoir pour sa Belle-Fille. Cette occasion

eſtoit trop belle pour la laiſſer échaper. La Dame luy demanda, ſi ſuppoſé que ſon Fils devinſt en état de diſpoſer de luy-même, elle pouvoit s'aſſurer qu'il luy laiſſeroit épouſer ſa Fille. Il luy proteſta avec un ferment ſi ſolemnel, qu'il n'y mettroit point obſtacle, qu'elle crut devoir luy découvrir tout ce qui s'eſtoit paſſé entre ſon Fils & le ſien. Il en demeura ſurpris, & rêva un peu de temps, mais ayant ſongé que quand il feroit le difficile, il ſe broüilleroit avec ſa Femme, ſans qu'il

en tiraſt aucun avantage, il s'écria tout d'un coup, qu'il voyoit bien que les mariages ſe faiſoient au Ciel. Ainſi il conſentit de fort bonne grace à celuy de ſon Fils avec la Belle, & vous pouvez juger de leur joye aprés les traverſes que ſon oppoſition leur avoit fait eſſuyer.

Je ne vous diray point, pour vous engager à lire l'Ouvrage qui ſuit, ſur quelle matiere il a eſté fait. Je vous diray ſeulement qu'il eſt de l'Illuſtre Madame des Houlieres. *La Ligne*
Pourriez-vous aprés cela n'a-

voir pas d'empreſſement pour cette lecture ?

A MONSIEUR

LE PELLETIER

DE SOUZI.

JE ne ſçaurois m'en empêcher,
Il faut, Seigneur, que je vous gronde.
Je vous cherche avec ſoin; mais j'ay beau vous chercher.
Je ne ſçaurois vous approcher,
Que lors que voſtre porte ouverte à tout le monde
Me meſle avec les gens qu'on aime à dépeſcher.

Quelque reflexion profonde
Que faſſe là-deſſus mon eſprit alarmé,
Je ne devine point ſur quoy cela ſe fonde,
Et je n'ay pas accoutumé
Que dans la foule on me confonde.
Si vous pouviez ſçavoir les affligeans diſcours
Que me tient en ſecret le plus inſurmontable,
Le plus dangereux des amours,
Vous ſeriez moins impraticable.

S

Vous eſtes étonné, Seigneur,
Mais que voſtre eſprit ſe raſſure.
Je n'aſpire point à l'honneur
D'aucune galante évanture.
L'amour dont je vous parle à luy-meſme eſt borné;

Il fait d'un peu d'encens toute sa nourriture.

La raison, la sagesse, en vain l'ont condamné,
Avec nous cet amour est né,
Autant que nous cet amour dure.
C'est un foible, il est vray, mais tout examiné,
C'est un foible que la Nature
Aux plus grands hommes a donné.

§

Personne n'est assez sincere
Pour avouër, comme je fais,
Tout ce que fait souffrir l'amour propre en colere.
L'un dit, je n'en ay point, l'autre, je n'en ay guere.
Si de tels discours estoient vrais,
Les Dames craindroient moins qu'on les vist negligées,
De n'avoir pas dormy seroient moins affligées,

Et n'emprunteroient point d'attraits.

Les Amans, les Guerriers ne romproient point la teſte
De leur bonne fortune, & de tous leurs hauts faits.
Meſſieurs les beaux eſprits ſe feroient moins de feſte,
Et quand ce qu'ils font eſt mauvais,
Ils ſouffriroient du moins en paix
Qu'on fiſt de leur ouvrage une critique honneſte.
Mais que fais-je, & pourquoy dans ma Lettre entaſſer
Bagatelle ſur bagatelle?
Seigneur, en la liſant vous pouvez les paſſer,
Revenons à noſtre querelle.

§

Comme voſtre bonté jointe à voſtre pouvoir

A beaucoup d'importuns tous les jours
vous expose,
Peut-estre croyez-vous que je ne veux
vous voir,
Que pour demander quelque chose.
En ce cas, c'est bien fait d'avoir sa
porte close.
Dans un temps de besoins & d'em-
baras tissu,
Demandeur, quel qu'il soit, doit estre
mal receu.
Mais, Seigneur, un Portier doit-il
estre barbare,
Quand on vient pour remercier,
Et d'un compliment aussi rare
Doit-on si peu se soucier ?

S

Ne diroit-on pas à m'entendre
Que le malheur du temps fixe vostre
bonté,

Que pour les maux d'autruy vous devenez moins tendre,
Et qu'un remerciment doit par ſa rareté
Agreablement vous ſurprendre?
Ah! ſi comme chacun a de differens gouſts,
Les raretez pouvoient vous plaire,
Il faudroit pour vous ſatisfaire,
Vous faire voir des gens qui ſe plaignent de vous.
Mais où les rencontrer, quand chacun vous honore,
Quand de tous coſtez on n'entend
Que des gens que l'excés de vos bontez ſurprend,
Qui ſe diſent, perſonne en vain ne les implore,
Par tout il fait de cœurs une riche moiſſon;

Et quoy qu'il ſerve bien, on ne voit
point encore
De malheureux de ſa façon?

S

Que cet éloge eſt grand, Seigneur!
toute la gloire
Qu'au milieu des ſanglans combats
Donne une celebre victoire,
A beaucoup prés ne le vaut pas.
D'un ſi precieux caractere
On a vû la nature avare en tous les
temps,
Et meſme dans le cours des emplois
éclatans,
Un ſi beau naturel ne ſe conſerve
guere.
Cependant, moy qu'on ne verra,
Ny juger bruſquement d'une choſe
future,
Ny mettre volontiers mon bien à l'a-
venture,

Je gageray ce qu'on voudra,
Que lors que de LOVIS *l'équité*
toute pure
Vous placera, Seigneur, au gré de mes
ſouhaits,
L'abondance de ſes bienfaits,
Dont le parfait merite eſt toujours
la meſure,
En vous ne corrompra jamais
Ce qu'a mis de bon la nature,
Et je gagneray ma gageure.

En attendant cet heureux jour,
Où par une conduite habile, juſte &
ſage,
Vous ramenerez ce bel âge
Où le monde naiſſant, du bien & de
l'amour
Faiſoit un innocent uſage,
Donnez ordre, Seigneur, qu'on ne
me diſe plus

Ce qu'on s'accoutume à me dire.

Souffrez que j'aille enfin dans vos momens perdus
Delasser vostre esprit de tout l'ennuy qu'attire
Un penible travail & des soins assidus.
Je ne m'en fieray point à moy seule, & je pense,
Qu'avec moy je vous meneray
Des gens de vostre connoissance,
Horace, Virgile, Terence;
Et peut-estre avec eux je vous amuseray.

Je vous ay parlé si souvent de Madame de Saliez, Viguiere d'Alby, & les Ouvrages que je vous ay envoyez de sa façon vous ont donné une si

juſte eſtime pour elle, que je ne ſçaurois douter que vous n'entriez avec plaiſir dans le ſujet de joye qu'elle a eu depuis peu de jours, par le mariage de Mr de Saliez, ſon Fils, qui épouſa Mademoiſelle du Puy le 25. du mois paſſé. Les Anceſtres de cette Demoiſelle, qui eſt jeune, belle, riche, & d'une noble Famille, ont eſté longtemps Seigneurs d'une petite Ville qui ſert de Fauxbourg à un coſté de celle d'Ably, où ils vivoient avec éclat. Son Ayeul, Simon du Puy, fut tué en commandant la Garde

Bourgeoiſe en une ſortie, du temps de la Ligue. Son Grand-pere, Hierôme du Puy, mit ſur pied une Compagnie d'Infanterie, entretenuë par le Pays d'Albigeois. Il ſe ſignala à la priſe de Britexte, & au Combat de Tillet, & y ayant perdu un œil & un doigt, il fut couché ſur l'Etat des Capitaines-Gentilshommes eſtropiez, avec ſix cens livres de penſion. Antoine du Puy, Pere de cette belle Mariée, vit encore. Il fut huit ans Mouſquetaire du feu Roy Loüis XIII. & ſervit enſuite

suite plusieurs années en Flandre & en Picardie. Quant à Mr de Saliez de Fonvieille, il est d'une Famille distinguée par un caractere singulier de probité & d'honneur. La Charge de Viguier d'Alby & Pays d'Albigeois, qui s'exerce avec l'épée, a esté plus d'un siecle dans cette Famille. Pierre de Fonvieille, qui en fut acquereur en 1572. l'ayant perduë par la mort d'un de ses Fils, auquel il l'avoit resignée, elle luy fut donnée par le Roy Louis XIII. & les Lettres parentes por-

tent, que c'eſt en récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus à cinq Rois Predeceſſeurs de ce Monarque, à commencer par Henry II. Antoine de Fonvieille, Sr de Sauſſens, Viguier d'Alby, mourut au Siege de Montauban. Il avoit eu le bonheur de gagner au Combat de Fauch en Albigeois le premier Etendart qui fut pris ſur les Religionnaires. Il receut une chaîne d'or du Roy Louis XIII. avec ſa Medaille, & depuis ce temps-là, le Lion que cette Famille portoit dans ſes armes, eſt à coſté

d'une chaîne d'or, & tient un Drapeau de Sinople. Jean de Fonvieille, troiſiéme Viguier d'Alby, Capitaine d'Infanterie, ſe ſignala dans pluſieurs occaſions, comme on peut le voir dans l'Hiſtoire du Baron de Chabans, de la guerre des Huguenots, qui fait une glorieuſe mention de luy. Antoine de Fonvieille, quatriéme Viguier d'Alby, fut Cornette de Cavalerie, puis commanda la Compagnie d'Ordonnance de Mr le Comte de Briſtol, General des Armées de Sa Majeſté, aprés luy

avoir ſervy d'Aide de Camp
par Brevet de Sa Majeſté
dans l'Armée d'Italie. Il mou-
rut à Paris en 1672. & laiſſa à
Madame de Saliez trois Gar-
çons. L'Aîné qui vient d'é-
pouſer Mademoiſelle du Puy,
a ſervy cinq ans dans la Ma-
rine.

Voicy des Vers qui ont
eſté faits ſur ce Mariage.

VEnez, Plaiſirs, venez dans ce
beureux moment,
Venez regner tranquillement
Dans ces cœurs que le Ciel aſſemble,
Et ce que l'on voit rarement,
Amour, & vous, Hymen, ſoyez tou-
jours enſemble.

Faites goûter à ces jeunes Epoux
Tout ce que vous avez de sensible &
de doux.
Que leurs ardeurs soient mutuelles,
Vives, égales, éternelles.
Prévenez leurs soins & leurs
vœux;
Entretenez leurs desirs amoureux;
Faites que vos douceurs leur soient
toujours nouvelles,
Et que dans leurs plus doux mo-
mens,
Ils soient longtemps Epoux sans ces-
ser d'estre Amans.

2

Sur les rives du Tar l'Amour &
l'Hymenée,
Ont rassemblé les Feux, les Ris, & les
Plaisirs.
L'Union la plus douce & la plus for-
tunée,

De deux Amans parfaits va combler
les desirs.
Le Berger est charmant, la Bergere est
si belle,
Que les moins tendres cœurs ont
soupiré pour elle;
Mais son choix est si beau, qu'il fait
dire aux Jaloux,
Qu'elle a gardé son cœur pour le plus
digne Epoux.
C'est le Fils de Sapho, cette Nymphe
immortelle,
Fameuse par ses Vers avoüez d'A-
pollon.
Elle forma sa voix dans le sacré
vallon,
Aujourd'huy ses Chansons y servent
de modelle.
Elle a sceu ménager cet Hymen plein
d'appas;
On dit qu'à le chanter le Parnasse
s'appreste.

Si Sapho ne le chante pas,
Il manquera par là quelque choſe à
la Feſte.

Madame de Saliez, qui n'eſt pas moins eſtimée par les ſoins qu'elle a pris de ſa Famille, que par ſes Ouvrages en Vers & en Proſe, qui luy ont fait meriter une place dans l'Academie des *Ricovrati* de Padouë, a fait ce qui ſuit ſur ce même Mariage.

Dans ce jour fortuné qui m'eſt ſi pré-
cieux,
Oſeray-je chanter l'agreable Hymenée
De deux Amans favoriſez des
Cieux,

Où la main du Seigneur grava leur
destinée ?
D'un Fils qui m'eſt plus cher que la
clarté du jour,
Aujourd'huy couronné par l'Hymen,
par l'Amour,
Je vante ſeulement la paſſion ex-
trême,
Et chante les appas de la Beauté qu'il
aime.
On voit en la voyant cent vertus à
la fois.
Elle eſt bonne, douce, prudente,
Et l'on voit éclater cette douceur
charmante
Dans ſes yeux, dans ſes airs, dans
le ſon de ſa voix.
Que j'aime en eux ces rares ſym-
patics
Par qui l'on voit les ames aſſor-
ties,

PROVIDEN TER

PHILISBVRGVM EXPVGNATVM
M.D C.LXXXVIII.

H. NOVSSEL. F

Ertinger fecit

Et cette heureuse égalité
D'âge, de mœurs, de caracteres,
Qui des Amans & tendres & sin-
ceres
Assurent la felicité!
Sur cette union fortunée.
Seigneur, daignez verser de durables
faveurs.
C'est tout ce que je veux; cette seule
journée
Me dédommage enfin de vingt ans
de malheurs.

Je vous envoye une Me-
daille qui a esté frapée pour
la Prise de Philisbourg. C'est
la premiere Conqueste que le
Roy ait faite aprés avoir dé-
couvert ce qui avoit esté re-

solu contre ſes Etats à la Ligue d'Auſbourg. Les Alliez ne devoient faire agir leurs Troupes que quand le Prince d'Orange ſe ſeroit rendu Maiſtre de l'Angleterre. Le Roy ne jugea pas à propos d'attendre que l'orage fondiſt pour chercher à s'en mettre à couvert, & ce Prince qui n'avoit commencé à ſe preparer que long-temps aprés ſes Ennemis, mit ſes Troupes en Campagne avant eux, dont ils furent auſſi chagrins que ſurpris. Ils n'ont pû luy donner l'extréme diligence

qu'il fit en cette occasion, & lés Conseils que sa prudence luy suggera, de sorte que le dépit leur a toujours fait dire depuis ce temps-là que ce Monarque estoit l'agresseur, quoy qu'il n'eust fait autre chose que d'aller au devant du coup pour le parer.

La Medaille que je vous envoye frapée à l'occasion de cette Conqueste, dit beaucoup en un seul mot.

L'on a depuis peu mis au jour une Echelle Geographique, dressée par Mr Farrot, Ingenieur & Geographe du

Roy, Ouvrage tres-utile & tres-neceſſaire, tant aux Officiers Generaux & Subalternes, qu'aux autres perſonnes ſçavantes. Ceux mêmes qui n'ont aucune connoiſſance de la Geographie, peuvent y voir d'un coup d'œil & ſans compas la diſtance qu'il y a de l'une à l'autre des principales Villes & Forteresſes, où eſt preſentement le Theâtre de la guerre, en commençant par les Coſtes de Provence, la Savoye, le Piémont, les Frontieres de Dauphiné, la Suiſſe, les Gouvernemens de

Franche-Comté, de Lorraine, & d'Alsace, les Electorats du Palatinat, de Mayence, de Treves & de Cologne, le Pays de Liege, la Flandre Françoise, les Pays-Bas Espagnols & Hollandois, jusqu'aux Costes de Normandie. L'on y voit aussi d'une maniere fort intelligible & tres-breve, une description Geographique de chacune de ces Villes, sur quelles Rivieres & dans quels Pays elles sont situées, & particulierement de quelle force & de quelle importance elles peuvent estre.

Cette Echelle Geographique se vend à Paris chez l'Auteur, logé chez le Sr Auvray, Marchand Bonnetier, ruë S. Honoré, aux Armes de France, vis-à-vis le Grand Conseil.

Le Roy voulant faire des Inspecteurs Generaux des Troupes de Marine, afin que les Compagnies franches soient encore plus belles, & mieux disciplinées que par le passé, a choisi, pour remplir ces postes, des Officiers Majors & Capitaines des Regimens d'Infanterie. Leur fonction doit estre de faire faire

souvent la reveuë aux Compagnies Franches, de leur apprendre l'exercice des Troupes de terre, & de garder une grãde exactitude, afin qu'elles soient toujours en bon ordre. Sa Majesté les a nommez au nombre de trois, & leur a donné rang de Capitaines de Vaisseaux. Ces trois Inspecteurs sont, M^r de Chaulnes, du département de Rochefort. Il estoit depuis un an Aide-Major de Marine, & avoit esté auparavant Capitaine & Aide-Major du Regiment de Vaubecourt. M^r de Rollancourt.

la Joncquiere, du Departe
ment de Toulon, cy-devan
Major, & Capitaine du Re
giment de Soissonnois, & M
de Sorelle, du Departemen
de Breſt, cy-devant Capitaine
& Aide Major du Regimen
de Navarre. Ces Emploi
estant de distinction, il es
aisé de juger que Sa Majesté
n'a voulu les confier qu'à de
Officiers qui entendissent par
faitement l'Infanterie, & qui
fussent aussi vigilans qu'ac-
tifs.

Mr du Vignau, d'une va-
leur distinguée (il suffit de

dire, qu'il estoit Lieutenant des Gardes du Corps, pour empêcher d'en douter, puis qu'il n'y en a jamais eu d'autres dans ce Corps,) ayant fait vaquer par sa mort le Gouvernement de Mezieres, le Roy l'a donné à Mr de la Hoguette, Sous-Lieutenant Fortun. des Mousquetaires gris, qui s'est signalé en une infinité d'occasions, non-seulement dans ce Corps, mais encore presque dans toutes les Armées du Roy, en qualité d'Officier General. Ce fut luy qui trouva le moyen d'entrer

le premier dans Valenciennes,
lors que la Place fut surprise.
Mr de la Motte qui estoit En-
seigne dans les Gardes du
Corps, en est devenu Lieute-
nant, par la mort de Mr du
v. Pouilly Vignau, & Mr Lançon qui
estoit Exempt, est monté à
l'Enseigne. Mr de la Motte est
Frere de Mr de la Motte-Var-
teville, Maréchal de Camp.
Le merite de l'un & de l'au-
tre est fort connu.

Le Gouvernement de Rennes
estant vacant depuis quelques
mois par la mort de Mr de
Coëtlogon, le Roy qui don-

ne toujours doublement, par
la maniere dont il fait des
presens, le donna à Mr de
Bontemps pour son Fils, quel-
ques heures avant qu'il par-
tist pour venir à Paris assister
à son mariage. Je vous dis le
mois passé qu'il avoit épousé
Mademoiselle le Vasseur. C'e-
stoit une agreable nouvelle à
porter pour un homme, qui
n'a jamais pris plaisir qu'à en
donner de bonnes.

Mr de Lostange, Fils de Mr de
Lostange, Lieutenant des Gar-
des du Corps, qui fut tué mal-
heureusement pendant le Sie-

ge de Mons, a épouſé Mademoiſelle le Clerc de Leſſeville. Ces Familles ſont ſi connuës dans l'Epée & dans la Robe, qu'il n'eſt pas beſoin d'en rien dire davantage.

Le 14. du mois dernier, Mademoiſelle le Fevre de Caumartin épouſa Meſſire Marc-René de Voyer de Paumi, Seigneur d'Argenſon en Touraine. Elle eſt Sœur de Meſſire Loüis-Urbain le Fevre de Caumartin, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, & ſeconde Fille de feu Meſſire Loüis-François le Fevre de

Caumartin, Conſeiller d'Etat ordinaire, mort en 1687. & de Dame Catherine-Madelene de Vertamon, ſa ſeconde Femme. Feu Mr de Caumartin eſtoit Fils unique de Loüis le Févre de Caumartin, Seigneur de Boiſſi, ſucceſſivement Conſeiller au Grand Conſeil, Maiſtre des Requeſtes Preſident des Requeſtes du Palais, & Conſeiller d'Etat ordinaire, mort l'an 1624. en allant Ambaſſadeur à Veniſe, & de Madelene de Choiſi; & Petit-fils de Loüis le Févre de Caumartin, Seigneur de Boiſſi,

& Baron de S. Port, Gardé des Sceaux de France, mort le 21. de Janvier de l'an 1623. Dame Jeanne-Baptiſte le Févre de Caumartin, Sœur ainée de Madame d'Argenſon, eſt morte de la petite verole, le 5. de ce mois. Elle avoit eſté mariée le 9. de Janvier de l'an 1690. avec Meſſire Barrelemy de Maſcarani, Seigneur de la Verriere, Maiſtre des Requeſtes, & elle n'a laiſſé qu'une Fille.

Dame Geneviéve de la Barre, Veuve de Meſſire Jacques le Févre de Caumartin, Baron

de S. Port, & Seigneur de Cailli, Conſeiller d'Etat ordinaire, & Ambaſſadeur en Suiſſe, mort en 1668. eſt morte le 15. du mois paſſé, âgée de quatre vingt ſept ans. Feu Mr de S. Port ſon Mary, eſtoit le troiſiéme Fils de Mr le Garde des Sceaux de Caumartin, & Madame de S. Port eſtoit Fille d'Adam de la Barre, Baron de Noyan, & Seigneur de la Bauſſeraïe, Preſident des Requeſtes.

Meſſire Henry le Févre de Caumartin de S. Port, Abbé de S. Quentin en l'Iſle, eſt

mort ſur la fin du dernier mois. Il eſtoit le ſecond Fils de Jacques le Févre de Caumartin, Baron de Saint Port, & de Géneviéve de la Barre.

Mademoiſelle de Crequy, Fille de Meſſire Jean de Crequy, Seigneur de Hémont en Artois, & de Dame Madeléne le Févre de Caumartin, Sœur de feu M. l'Abbé de Saint Port, eſt morte au mois de Décembre de l'année derniere. Mademoiſelle de Garrenne, qui a eſté mariée avec Mr de Maſſol, dans le même mois de Decembre, eſt Fille de

de Dame Geneviéve le Févre de Caumartin, Sœur de feu Mr l'Abbé de S. Port, & de Madame de Hémont.

Mr d'Argenſon, que je vous ay dit avoir épouſé Mademoiſelle de Caumartin, eſt d'une Maiſon des plus nobles & des plus anciennes de la Province de Touraine. Un titre de l'Abbaye de Beaugetais, apprend qu'Agate, Femme d'Étienne de Voyer, Seigneur de Paumi, donna l'an 1245. une rente à cette Egliſe, afin qu'elle y fuſt enterrée, & le Sceau qui pend à cet acte,

repreſente deux Leopards qui ſont l'un ſur l'autre. Cette Dame eſtoit Fille de Robert, Seigneur de Beauvau en Anjou, qui mourut l'an 1227. Pierre de Voyer, Seigneur de Paumi, fut un des Seigneurs de la Province de Touraine, qui accompagnerent Charles de France, Comte d'Anjou, Frere du Roy S. Louïs, lors que ce Prince alla à la conqueſte de Naples, dont il avoit eſté couronné Roy à Rome en 1266. Guillaume de Voyer, ſon Fils, Seigneur de Paumi, fit une alliance qui prouve

bien en quelle consideration estoient alors sa Maison & sa Personne, puis qu'il épousa Philippe de Laval, Fille de Gui VIII. Sire de Laval & de Vitré, & de Jeanne de Brienne, laquelle estoit Petite fille de Jean de Brienne, Roy de Jerusalem & Empereur de Constantinople, & de Berengere de Castille, sa seconde Femme, Sœur de Blanche de Castille, Mere de Saint Loüis. Jean le Voyer, Seigneur de Paumi, Chevalier de l'Ordre, & Bailly de Touraine, qui estoit sorti au septiéme degré

de Philippe de Laval, servit avec tant de fidelité, d'habileté, & de valeur, les Rois François I. Henry II. & Charles IX. & dans les guerres qu'ils eurent à soutenir, & dans les Emplois qu'ils luy confierent, que l'on fit sur luy ce Distique Latin qui comprend en peu de mots son Eloge.

Dux, Legatus, Eques, fudit,
sociavit, adauxit,
Hostes, Hispanos, Titulos, ri,
fœdere, famâ.

Il fut marié en 1538. avec Jeanne Gueffaut, Dame

d'Argenſon, & de la Roche. de Genes en Anjou; & ce fut en conſideration de la nobleſſe de ſa race, que le Roy Charles IX. érigea en 1569. cette Terre en Vicomté. Entre les Enfans qu'il laiſſa, & qui furent René, & Pierre de Voyer, René de Voyer, l'ainé, Vicomte de Paumi, Bailly & Gouverneur de Touraine, épouſa Claude Turpin de Criſſé, & c'eſt de ce Mariage qu'eſtoit iſſu Armand de Voyer, Marquis de Paumi, qui fut tué en 1673. au Combat de Senef. Pierre de Voyer,

Seigneur d'Argenſon, & Bailly de Touraine, ſecond Fils de Jean de Voyer, & de Jeanne Gueffaut, ayant épouſé Iſabelle Huraut, Niece de Philippe Huraut, Comte de Chiverni, Chancelier de France, cette alliance l'engagea à faire élever dans les Lettres René de Voyer, ſon Fils ainé. C'eſt pourquoy aprés qu'il eût exercé quelque temps la Charge de Conſeiller au Parlement, le Roy le pourvût de celle de Maiſtre des Requeſtes, & luy donna ſucceſſivement les Intendances d'Au-

vergne, de Rouſſillon, de Catalogne, de Piedmont, & de Guienne. Il fut fait enſuite Conſeiller d'Etat, & il mourut l'an 1651. à Veniſe, où il eſtoit Ambaſſadeur. Il avoit épouſé Helene de la Font, & il laiſſa de ce mariage René de Voyer, Loüis de Voyer, Abbé de Beaulieu en Touraine, & Doyen de l'Egliſe de S. Germain l'Auxerrois, Pierre de Voyer, Vicomte d'Argenſon, & Bailly de Touraine, qui a eſté longremps Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de la

nouvelle France ; Jacques de Voyer, Prieur de Nau-l'Abbé, & de S. Nicolas de Poitiers, & Madelene de Voyer, Femme de Jean de Bernage, mort Doyen du Grand Conseil, & Pere de Mr de Bernage, à present Maistre des Requestes. René de Voyer, Comte d'Argenson, Maistre des Requestes, Intendant de Saintonge & du Pays d'Aunis, & Ambassadeur à Venise, se conduisit, de mesme que son Pere, avec tant de prudence auprés de cette Republique, que lors qu'il revint en France en 1655.

le Senat crut qu'il ne pouvoit mieux honorer leur Miniſte-re, qu'en leur accordant, & à leur poſterité, la permiſſion de porter le Lion de S. Marc ſur le tout de leurs Armes. Mr d'Argenſon le Pere vit encore, avec Marguerite Houlier ſa Femme, qu'il épouſa en 1650. Fille unique d'Helie Houlier, Seigneur de la Poyade, Lieutenant General d'Angouleme, & il a eu de ce mariage Mr d'Argenſon, qui vient d'épouſer Mademoiſelle de Caumartin; deux autres Fils, dont l'un eſt Prieur de Saint

Nicolas de Poitiers, & l'autre eſt mort Chevalier de Malte, & une Fille qui eſt mariée en Touraine. Les Armes de la Maiſon de Voyer, ſont *d'azur à deux Leopards d'or, couronnez de meſme, & poſez l'un ſur l'autre, écartelé d'argent à une face de ſable, qui eſt de Gueffaut d'Argenſon.*

L'Abbaye de S. Quentin en l'Iſle, qui eſtoit depuis pluſieurs ſiecles dans la Famille de M^rs de Caumartin, eſtant demeurée vacante par la mort de M^r l'Abbé de Caumartin, dont je viens de vous parler,

le Roy l'a donnée à Mr l'Abbé Bignon. C'eſt aſſez de vous le nommer pour vous faire entendre qu'il eſt d'une Famille, où le vray merite ſans faſte, la ſageſſe, la probité, la bonté, & la profonde érudition ſe rencontrent. Toutes ces choſes ſont ſi generalement reconnuës, que vous demeurerez aiſément d'accord que le Public n'a qu'une voix là deſſus. Cet Abbé, quoy qu'encore fort jeune, a tout ce qu'on peut ſouhaiter dans une perſonne qui ne s'étudie qu'à réunir tant de belles qua-

litez enſemble. Il a beaucoup d'érudition, & a déja preſché un Auent devant le Roy à Verſailles. Vous n'avez pas oublié combien il s'attira d'applaudiſſemens le jour de S. Loüis dernier, par le beau Sermon qu'il fit dans la Chapelle du Louvre, devant Mrs de l'Academie Françoiſe. Il a la direction de l'Academie des Sciences, à quoy il s'applique, ainſi qu'à ce qui regarde une partie des beaux Arts dont il a le ſoin. Je vous ay parlé tant de fois de la Famille de Mrs Bignon, que je

ne vous en diray rien aujourd'huy. Ce jeune Abbé est fils de Mr Bignon, cy-devant Avocat General au Parlement de Paris, & presentement Conseiller d'Etat ordinaire. Feu Madame Bignon, sa Mere, estoit Sœur de Mr de Pontchartrain, Ministre & Secretaire d'Etat. *Pholypeaux.*

Par un Bastiment arrivé de Tunis à Marseille au commencement du mois passé, on a appris que quand Mr de Blenac attaqua les Tripolins, & qu'il leur prit deux Vaisseaux, il y en avoit un troisiéme qui s'estoit sauvé sans combattre, *Courbon*

Ce Vaisseau estant arrivé, le
Dey en envoya chercher le
Capitaine dans la resolution
de le faire mourir, mais il al
legua pour s'excuser, que son
équipage, & ses Soldats l'a-
voient forcé de se retirer, ce
qui ayant esté certifié, le Dey
se contenta de le bannir avec
vingt-cinq ou trente Turcs.
Lors que la nouvelle de la prise
de ces deux Vaisseaux fut ré-
panduë dans la Ville, toutes
les Femmes crierent dans les
ruës, l'une demandant son
Mary, l'autre son Pere, &
l'autre son Frere, ce qui obli-

gea le Capitaine à demeurer dans son Vaisseau, n'osant paroistre dans la Ville. Le Dey envoya querir le Consul de la Nation Françoise qui estoit retenu depuis la rupture de la Paix avec les Tripolins, & luy dit *qu'il estoit libre, & qu'il pouvoit aller partout où il luy plairoit, mesme en France*, à quoy le Consul répondit, *qu'il demeureroit à Tripoly en attendant les ordres du Roy son Maistre sans lesquels il ne pouvoit quitter son poste.* Si le Dey en a usé de la sorte, ce n'a pas esté

ſeulement à cauſe de la ter-
reur que les François ont
cauſée à tous ceux de cette
Nation depuis la priſe des
deux Vaiſſeaux Tripolins ,
mais auſſi à la ſollicitation du
Dey d'Alger , qui n'a point
ceſſé de parler pour ce Con-
ſul , & qui a fait connoiſtre
aux Tripolins la neceſſité où
ils eſtoient de faire la Paix
avec la France. Le Dey de
Tripoly luy en ayant deman-
dé les moyens , celuy-cy luy
a mandé que le plus ſeur é-
toit de s'adreſſer directement
à Sa Majeſté Tres-Chreſtien-

ne. Une Lettre du meſme lieu, arrivée à Marſeille quelques jours aprés celle qui contient ces nouvelles, porte que le Capitaine de Tripoly dont on a parlé a eu la teſte coupée.

Vous me demandez des nouvelles du grand démélé qui eſt entre les Auteurs qui prennent le party des Anciens & celuy des Modernes. Je ne vous en diray rien, ſinon que ce démélé dure toujours, & que l'on voit force Epigrammes de part & d'autre. Si je vous en diſois davantage, chacun interpretant à ſa maniere

ce que je dirois soutiendroit que je ferois pour les uns ou pour les autres, comme on a déja fait lors que j'ay parlé du Livre de Mr Perrault. Cependant je n'ay jamais eu dessein de me declarer, & mesme je ne le doy pas faire dans la situation où je me trouve, qui ne me permet autre chose, que de rapporter tout ce qui se passe sans faire paroistre mes sentimens. J'aurois à tous momens à juger, & il sembleroit que je m'attribüerois un droit de decider, auquel je ne pretens point. Il est vray que je

mets quelquefois dans mes Lettres des Dissertations contre quelques Ouvrages, mais outre que ce n'est point moy qui parle, le champ est ouvert à ceux qui veulent faire des réponses, & il m'est souvent arrivé qu'aprés avoir mis dans un mois une Dissertation contre l'un de ces Ouvrages, je vous ay fait voir une Réponse le mois suivant. Je n'en puis donner une preuve plus certaine qu'en vous envoyant presentement l'Ouvrage qui suit, pour réponse à ce que vous avez leu dans ma Lettre

de Janvier, touchant la Baguette de Lyon.

VOus me demandez, Monsieur, quel est mon sentiment sur les Lettres qui sont dans le Mercure de Janvier, & qui attribuent à l'operation du Demon les effets de la Baguette. Je vous vais dire en peu de mots ce que j'en pense ; & j'espere vous faire voir, qu'encore que ces Lettres renferment tout ce qui se peut dire de plus specieux, toutefois la decision qu'elles contiennent n'a pas un fondement solide ; car lors que pour pro-

duire un effet on employe une cause qui a la force & la vertu naturelle de le produire, l'effet n'est pas superstitieux, & ne vient point d'un pacte avec le Demon, pourvû que d'ailleurs on n'ait pas joint à la cause quelque circonstance vaine & inutile. Ceux, par exemple, qui pour se guerir de la morsure d'un Chien enragé, disent, hax, pax, max; *ceux qui pour faire tomber les poireaux leur disent au matin,* bonsoir, *& le soir,* bonjour, *font des actions veritablement superstitieuses, parce que ces paroles qu'ils emploient pour causes,*

n'ont nulle efficace à l'égard de l'effet ; & ſi quelqu'un pour ſe guérir de la fiévre ſe ſervoit de quelques herbes, par la raiſon que ces herbes auroient eſté cueillies à ieun & non aprés avoir mangé, il y auroit de la ſuperſtition à cauſe de la circonſtance vaine. Mais enfin, s'il n'y a point de ces ſortes de circonſtances, & que la cauſe naturelle qu'on employe ait la vertu de produire l'effet, il n'eſt point ſuperſtitieux.

C'eſt la Doctrine de S. Thomas dans ſa Scconde ſeconde, queſt. 96. art. 1. & art. 2. Je rapporte-

ray seulement ce qu'il dit dans l'art. 2. en répondant à l'objection qu'il s'estoit proposée. Il dit, que si l'on applique simplement des causes naturelles pour la production des effets que l'on croit que ces causes peuvent produire naturellement, il n'y a en cela aucune superstition ny rien d'illicite; mais que si l'on ajoute quelques caracteres, quelques paroles, ou quelques autres observances, telles, qu'il soit manifeste qu'elles n'ont en soy aucune force ou vertu pour l'effet qu'on attend, en ce cas-là il y a superstition, bien entendu toutefois que ces

signes ne soient pas des signes institueZ par J. C. ou par son Eglise. Tous les autres Theologiens conviennent avec S. Thomas de cette Doctrine.

Or suivant cette regle, il n'y a rien de superstitieux ou magique dans les experiences qu'on dit que fait Aymar, car les causes qu'on employe pour expliquer le mouvement de la Baguette, ont la vertu de la faire plier, puis que pour mettre un corps en mouvement, il suffit d'employer un autre corps qui soit luy-mesme en mouvement; & c'est aussi ce qu'on fait. Au surplus, que ce corps

corps en mouvement soit les corpuscules emanez du Meurtrier, des Metaux, de l'eau, &c. qu'on y joigne, si l'on veut, la matiere subtile, que ces corpuscules agissent sur la Baguette, par l'entremise des esprits animaux ou des muscles flechisseurs des doigts, ou enfin qu'on explique le pliement de la Baguette de quelqu'autre maniere qu'on voudra, on voit toujours qu'on fait mouvoir un corps par un autre qui est en mouvement, & que l'on n'employe pas, ou des figures vaines, ou des caracteres,

ou quelqu'autre observance bizare, & inutile à causer le pliement de la Baguette.

Ces Messieurs ne manqueront pas de me dire, qu'ils ne sont point satisfaits des raisons qu'on a apportées jusques à present; mais je leur demande, si c'est là un fondement suffisant, pour attribuer un effet à quelque espece de Magie? A-t-on apporté jusqu'à aujourd'huy des raisons qui contentent tout le monde, sur ce que l'Aimant attire le fer? Sur ce que l'Elephan, en furie s'appaise en voyant un Mouton, & devient aussi doux

que le Mouton ? Sur ce que la
Couleuvre a peur d'un Homme
aud, & poursuit celuy qui est
véu ? Sur ce qu'une personne qui
a la jaunisse en est guérie aussi-
tost qu'elle void un Loriot ? Sur
ce que le Loup enrouë ceux qu'il
regarde le premier ? Sur ce que le
Coq fait peur au Lion ? Sur ce
que la Torpille engourdit la main
du Pescheur ? Sur ce que le Basilic
uë les Hommes de son regard ?
Sur ce que le Crapaud fait venir
dans sa gueule la Belette malgré
qu'elle en ait ? Tous ces effets se
font donc aussi par sorcellerie.

On n'a pas meſme apporté ſur les effets les plus communs, des raiſons dont tout le monde ſoit content. Par exemple ſur la chute des corps peſans ; ſur l'émanation de la lumiere, ſur la production de la chaleur, &c. Et meſme lors qu'il s'agit de dire en quoy conſiſtent ces effets, quelqu'un le peut-il faire ſi clairement, que tous les Philoſophes acquieſcent à ſon explication ? Ils ſe font des Siſtemes differens ; ils ſont oppoſez les uns aux autres : & nul d'eux n'eſt ſatisfait des raiſons de ſes adverſaires. Ainſi dans les principes de nos Meſſieurs, on

devroit rapporter au Demon les effets mesme les plus communs.

Delrio rapporte, qu'on a vû en Espagne certains hommes, qu'on appelle Zahuris, *à cause de leur veuë de Linx. Il dit qu'il en a vû un à Madrid, en 1575. & que ces Zahuris estoient en reputation de voir à travers l'épaisseur de la terre les sources d'eau, les tresors, & les veines des Metaux. Il nous apprend qu'encore que ces effets parussent fort surprenans, neanmoins il les expliqua naturellement; & que plusieurs Philosophes les*

rapportoient auſſi à des cauſes naturelles. Cet Auteur, dis-je, qu'on n'accuſera pas d'avoir douté de l'exiſtence des Demons & des Sorciers, eſt pourtant plus reſervé que nos Meſſieurs, lors qu'il s'agit du fait, ſçavoir ſi tel ou tel effet provient du Demon. Voicy comme il parle dans le Livre 1. de ſes Recherches Magiques ch. 5. q. 1. ſect. 3. en traitant la queſtion, ſçavoir, s'il eſt poſſible de faire de l'or par la Chimie.

Nous ignorons *(dit-il)* les cauſes naturelles de pluſieurs effets, & il ſe peut faire que

la cauſe de l'or ſoit du nombre de celles que nous ignorons ; & bien que pluſieurs choſes ſe faſſent naturellement, il y a pourtant des gens qui parce qu'ils ignorent les cauſes, nient le fait, lors qu'ils ne le ſçavent pas avec certitude, ou bien ils ſoutiennent que la choſe n'a pas eſté faite naturellement. *Ces paroles condamnent ces Meſſieurs. Ils ignorent la cauſe du mouvement de la Baguette, l'explication qu'on leur en donne ne leur plaiſt pas, cela*

leur suffit pour recourir au Demon.

Valentia dit, que quand bien un effet seroit produit hors la Sphere de l'activité de la cause, si neanmoins quelque Philosophe disoit, qu'il ignore la cause de cet effet, on ne devroit pas juger que l'effet n'eût pas esté produit naturellement, attendu que nous ignorons fort souvent les forces des causes naturelles; & Delrio aprés avoir rapporté ce sentiment de Valentia, ajoute luy-mesme, que s'il y avoit entre les Philosophes diversité de sentimens, pour sçavoir, si cet

effet se peut faire naturellement ou non, l'on ne devroit pas juger qu'il n'euſt pas eſté produit par les forces de la Nature. Or les Sçavans ſont partagez ſur le ſujet de la Baguette; les uns tiennent qu'elle tourne naturellement, les autres que non. Il eſt donc vray que Valentia & Delrio auroient cherché la cauſe naturelle de ces effets, & qu'ils les auroient rapportez à la providence de Dieu, & non à la conduite du Diable.

On demeure d'accord qu'il y a, ou qu'il peut y avoir des Sorciers, & qu'on peut faire des pactes

avec le Diable, mais l'on doit convenir aussi & observer qu'il n'est pas au pouvoir du Diable de faire ces pactes avec les hommes toutes les fois qu'il le veut, & qu'il n'est pas non plus au pouvoir des hommes de contracter ces pactes, toutes les fois qu'ils le voudroient. Autrement tant de Scelerats qui se font pendre ou rouër, ne s'y exposeroient pas s'ils pouvoient satisfaire à leurs passions par le secours des Diables. L'Ecriture nous apprend que le Demon n'eut le pouvoir de tromper Achab, qu'aprés en

avoir receu la permission de Dieu; elle nous apprend qu'il n'eut pas non plus le pouvoir d'affliger Job, qu'aprés que Dieu le luy eut permis; & le mesme Texte nous fait connoistre que cette permission que le Demon obtint, estoit restrainte par cette condition, qu'il ne pourroit pas toucher à l'ame de Job. Les Demons que Nostre Seigneur chassa des corps de deux Geraseniens ne purent se jetter dans les cochons, qu'aprés luy en avoir demandé la permission & l'avoir obtenuë; mais il y a lieu de croire que depuis la

mort du Sauveur du Monde, Dieu accorde bien plus rarement de telles permissions au Demon, puis qu'il est dit dans l'Apocalypse que le Demon est lié & garoté pour mille ans ; c'est-à dire, suivant les Interpretes, pour depuis la mort de Nostre Seigneur jusqu'au dernir temps de l'Antechrist. Voyons maintenant, s'il y a lieu de croire que Dieu ait donné au Demon la permission de faire pacte pour le mouvement de la Baguette.

Suivant les Theologiens il y a de deux sortes de pactes, l'expli-

cite & l'implicite. L'explicite se fait, lors que l'on convient expressément par soy, ou par autruy, avec le Demon ; ou bien lors que l'on fait quelque chose, dont on attend un effet que l'on sçait certainement provenir du Demon. Estius en son second livre sur les Sentences, fait tellement fort sur ces paroles, que l'on sçait certainement, *qu'il ajoûte que celuy qui croiroit avec quelque vray semblance que la chose se pourroit faire naturellement, seroit exempt de superstition, bien que peut-estre la chose ne se pust pas faire naturellement.*

Le pacte implicite se fait, lors que sans convenir expressément ny par soy, ny par autruy avec le Demon, & sans qu'on sçache certainement que l'effet qu'on attend luy doit estre attribué, on pratique cependant des choses avec certaines conditions vaines & inutiles, & qui n'ont point de rapport naturel avec l'effet. Les exemples apportez cy-dessus doivent suffire.

Il est bien certain, & ces Messieurs en demeurent d'accord, que l'Homme à la Baguette n'a fait aucun pacte explicite avec le Demon. Il est même persuadé que

les Diables n'ont aucune part au mouvement de ſa Baguette. Il a l'approbation de ſon Curé, & eſt en bonne réputation auprés des Princes, & auprés des autres perſonnes dont il eſt connu. Il n'y a point non plus de pacte implicite en ce qu'il fait ; car le pacte implicite conſiſte précisément à faire une action, ou vaine en elle-même, ou à laquelle on joint quelques circonſtances vaines & inutiles, c'eſt à dire, qui n'ont de ſoy aucune proportion avec l'effet qui eſt produit. Or ſi les choſes qu'Aymar pratique eſtoient de cette ſorte-là, il arriveroit

que tous ceux qui se serviroient de la Baguette dans les mêmes circonstances, & pratiquant les mesmes choses que luy, contracteroient le pacte implicite avec le Demon, & que par consequent la Baguette tourneroit entre leurs mains, ce qui est tellement contraire à l'experience, que ces Messieurs demeurent d'accord que d'un grand nombre de personnes qui ont fait l'essay de la Baguette, il ne s'en est trouvé que fort peu entre les mains de qui elle ait plié. Cela justifie fort clairement qu'au lieu de recourir à aucun pacte, il faut necessairement

avoir recours à une certaine con-figuration des pores, à un certain temperament, ou à telle autre proprieté qui ne convient qu'à quelques particuliers.

Il y a plus. La volonté implicite de faire une chose est incompatible avec la volonté explicite de faire le contraire. Dés qu'on renonce positivement à tout pacte, le pacte est ôté & détruit ; autrement il faudroit dire que le Demon peut induire & porter au peché un homme malgré luy, & contre sa propre volonté.

Le Cardinal Cajétan nous apprend dans sa Somme, qu'il fit

un jour une experience, à dessein de rompre, pour l'utilité des Fidelles, le pacte diabolique. Ce Cardinal dit qu'ayant pris une bague attachée à un fil, , il protesta que le verset qu'on récite en cette occasion, il ne le disoit point en intention de faire mouvoir la bague, suivant la convention du diable; mais qu'il le disoit pour loüer Dieu, suivant l'intention du Psalmiste. Et enfin il dit qu'ayant recité le verset, la bague qu'il tenoit suspenduë dans le verre, ne remua point.

Ce fait que ce Cardinal nous dit qu'il a éprouvé luy-mesme

nous apprend premierement qu'on peut renoncer au pacte ; secondement, qu'aprés y avoir renoncé l'effet ne s'ensuit point, s'il est attaché au pacte ; troisiémement, que si nonobstant cette renonciation l'effet s'ensuit, il doit avoir une cause naturelle, sauf aux curieux à la rechercher. Or Aymar, & les autres qui se sont servis de la Baguette, & qui s'en servent encore tous les jours pour découvrir les Sources d'eau, les Métaux, &c. non seulement ne sont point convennus avec le Demon, & ne l'ont point invoqué, mais ils nous protestent

encore, & nous declarent qu'ils renoncent à tout pacte avec luy, & qu'ils ne font cette action, que parce qu'ils la croyent naturelle, & éloignée de toute superstition; d'où il faut conclure que dans le fait dont il est question, il n'y a ny pacte explicite, ny implicite avec le Demon.

De quelle force peuvent estre aprés cela les raisons de ces Messieurs? La chose volée, disent-ils, est la mesme qu'auparavant; mais l'homme qui vole est-il dans la mesme tranquillité qu'auparavant, & ne cause-t-il point de changement, tant dans la chose

volée, que dans les lieux où il passe ? Le chemin est le mesme avant & aprés que le Maistre d'un Chien y a passé. Comment se fait-il donc que le Chien choisit si bien ce chemin, & laisse les autres ? Comment se fait-il qu'un bon Chien de chasse suive si exactement tous les détours par où le Lievre a passé ? Il faut regarder Aymar aprés un Voleur, comme un Chien aprés un Lievre, & il n'y a pas plus de lieu d'être surpris de ce qu'il ne convient pas à toutes sortes d'hommes d'être touchez de la piste ou des corpuscules du Voleur, que de ce

qu'il ne convient pas à toutes sortes de Chiens de chasser le Lievre. Il faut penser la mesme chose des bornes transplantées, que de la chose volée.

Mais comment se peut-il faire (disent ils) que les corpuscules emanez de l'Homicide ou du Voleur perseverent si long-temps dans l'air, & ne soient point dissipez par les vents? Je demande aussi pourquoy les corpuscules ou les globules de la lumiere ne sont pas emportez par les vents, & pourquoy la peste perseverе si long-temps dans l'air? Ces exemples, & plusieurs autres qu'on pourroit

rapporter, suffiroient pour exclure l'operation du Demon, quand mesme Mr Chauvin n'auroit pas déja répondu à ces difficultez; mais on pourroit donner une réponse bien plus jolie, si le monde estoit encore d'humeur à se vouloir contenter de ces qualitez qui se perpetuent par propagation dans le sujet qui se rencontre.

L'eau (disent-ils) qui est à découvert, devroit agir plus fortement pour le mouvement de la Baguette, que non pas l'eau qui est cachée sous terre; mais leur mesme raison prouve que l'Ay-

mant qui eſt tout à découvert, de-
vroit agir plus fortement que lors
qu'il eſt armé. Ce ſeul exemple
fait voir l'inutilité de l'objection,
& nous montre qu'il faut recou-
rir aux conjectures & non au
Demon. Ne pourroit on poin
dire que les vapeurs de l'eau n'on
leur force pour l'effet dont il s'a-
git, que parce qu'elles entrainen
avec elles certaines terreſtreitez
ou parce qu'en traverſant les
pores de la terre, elles prennen
certaines autres modifications qu
n'ont point les vapeurs de l'eau
qui eſt à découvert ? Mrs Chau-
vin & Garnier, & les autres
qu

qui ont posé des Systemes pour l'explication de ces experiences, ont déja répondu aux principales difficultez ; mais il ne s'ensuit nullement que ceux qui ne se trouveront satisfaits ny de ces Systemes ny des réponses, ayent plus de droit de recourir au Demon dans cette occasion, que dans l'explication de tous les autres effets de la Nature, qui se passent en nous, ou hors de nous.

Delrio auroit eu bien plus de raison d'accuser de sorcellerie Avicenne, Alkindus, Paracelse, Pomponace, André Cataneé, & d'autres qui soutiennent que

la force de l'imagination eſt telle, que non-ſeulement elle peut faſciner des perſonnes fort éloignées, ou leur procurer la gueriſon, mais encore remuer les corps, exciter des tonnerres & des pluyes. Cependant il ne traite pas de la ſorte ces Auteurs. Il dit ſeulement que l'opinion contraire eſt plus commune parmy les Theologiens, & il tâche meſme de concilier les deux ſentimens, en diſant qu'il eſt vray-ſemblable que la force de l'imagination peut cauſer quelque changement dans les corps exterieurs, pourveu qu'ils ne ſoient pas trop éloi-

gnez, & il apporte cette raison, qu'il se peut faire que les effets de l'imagination soient du nombre de ceux dont nous ignorons les causes.

Y auroit-il raison encore aprés tout cela d'attribuer à libertinage l'essay que font les Physiciens d'expliquer par des causes naturelles les effets de la Baguette? N'est-ce pas au contraire un libertinage, & une espece d'idolatrie, d'attribuer au Demon les effets de Dieu & de la Nature? C'est manquer de reconnoissance, & oster au premier Estre, ce qui luy appartient par le Titre de sa

Souveraineté, & ce n'eſt point juger à l'antique (pour me ſervir des termes de ces Meſſieurs) car l'ancienneté eſt pour Dieu, pour la Nature, & pour la verité. Le Demon eſt poſterieur, il n'en eſt que le ſinge & le preſtigieux imitateur. Les Phyſiciens ne font icy que faire mouvoir un corps tel qu'eſt la Baguette, par un autre corps qui eſt en mouvement. C'eſt ainſi qu'on a toujours raiſonné; & c'eſt une nouveauté que de ne pas penſer de la ſorte. Auſſi ces Meſſieurs ne parlent qu'avec ſcrupule, & ils ne pretendent pas (diſent-ils) que leurs conjectures ſoient regardées com-

me des demonſtrations. Pourquoy donc traiter de chimeres, de libertinage, & d'impieté, le ſentiment contraire au leur? Saint Thomas n'a-t-il pas averty qu'un effet n'eſt ſuperſtitieux que lors qu'il eſt tel, qu'il eſt manifeſte que la cauſe qu'on employe pour le produire n'a aucune force & efficace pour cela?

Quelle application peut avoir au fait preſent ce qu'ils diſent de Lartocrate, *de la* Rabdomantic, *& des verges dont ſe ſervent quelquefois les Magiciens dans leurs ſuperſtitions? Ces Meſſieurs pouvoient joindre à ces*

exemples la Lithomantie, l'Om-
phalomantie, l'Inomantie, *& cent autres manieres de divination. On trouvera dans toutes ces especes le veritable caractere de la superstition. On trouvera qu'avec les Baguettes ou avec les autres choses naturelles dont ces Magiciens se servoient, ils joignoient quelques paroles ou quelques circonstances, ou enfin quelques autres signes qui n'ont aucune proportion, aucun raport avec l'effet qu'ils vouloient produire. Qu'on lise ce que dit Rodiginus de cette Rabdomantie aprés Herodote & Stra-*

bon, on y trouvera la verité de ce que j'avance; car enfin, de vouloir faire passer pour Sorciers tous ceux qui se servent de verges & de bâtons, c'est vouloir accuser de sorcellerie les Bedeaux de nos Paroisses, & cent autres personnes qui se servent de ces choses pour quelques marques de distinction de leurs Charges ou de leurs Emplois, sans parler de Moyse qui s'est servy de verges pour confondre les Magiciens & pour tant d'autres effets merveilleux en Egypte & dans le Desert, & c'est à raison du mauvais usage des verges, & à rai-

son des paroles & invocations diaboliques qui se rencontrent dans la Rabdomantie que l'Ecriture & S. Ferosme la condamnent, & que nous la condamnons aussi.

Quant à ce qu'on dit, que des Gens du Nord vendent des caracteres pour réussir en differens métiers, & du vent pour aller sur Mer du costé qu'on veut, qui doute que dans ces occasions il n'y ait de la Magie ou de la tromperie ? Car je vous prie, quel rapport y a-t-il entre ce qu'ils vendent & ce qu'ils promettent ? Pour ce qui

est des Suedois & des Allemans ; qu'on dit qui trouverent en se servant de Baguettes les tresors cachez, il n'y avoit dans ce fait là que pillage, sans Magie ny superstition, pourvû qu'ils ne se servissent de ces Baguettes que de la maniere que s'en sert Aymar.

Mais (disent ces Messieurs) d'où vient que la Baguette tourne entre les mains de certaines personnes seulement ? J'ay déja dit que cela doit estre attribué à l'organization ou proprieté particuliere qu'ont ces personnes-là, de mesme que d'autres hommes ont

d'autres proprietez singulieres qui font qu'ils sont capables de certains effets particuliers. S. Augustin dans le Livre 14. *de la Cité de Dieu, ch.* 24. *dit qu'il y a des hommes qui ont des proprietez naturelles d'autant plus surprenantes qu'elles sont rares & tout-à fait differentes de celles des autres hommes, ce qui est cause qu'ils font de leur corps, comme il leur plaist, de certaines choses que les autres ne peuvent du tout faire, ny mesme croire qu'elles soient possibles. Il y en a, dit il, qui remuent les oreilles ou toutes deux ensemble, ou l'une*

après l'autre, sans remuer la teste, & d'autres, sans la remuer aussi, qui font descendre sur leur front toute la peau de leur teste & les cheveux qui y tiennent, & la remettent comme ils veulent en son premier état. Il y en a qui imitent & expriment si parfaitement la voix des oiseaux & des autres animaux, qu'il est impossible de n'y estre pas trompé, à moins que de les voir faire. Il y en a d'autres qui avalent une incroyable quantité de choses toutes differentes, & qui en resserrant tant soit peu leur estomac, rejettent toute entiere comme d'un

sac celle qu'il leur plaiſt. S. Au-
guſtin rapporte au meſme endroit beaucoup d'autres choſes encore auſſi ſingulieres, & de nos jours nous avons vû le Buveur d'eau, & l'Avaleur de cailloux. Albert le Grand rapporte qu'en Allemagne il y eut deux Freres, dont l'un avoit telle vertu, qu'en paſſant auprés des portes les mieux fermées, & y preſentant le coſté gauche, elles s'ouvroient, & l'autre avoit la meſme vertu dans le coſté droit. Ces exemples & beaucoup d'autres que je pourrois rapporter, juſtifient ce que j'ay dit de la proprieté particuliere de

ceux entre les mains de qui la Baguette tourne. Je ne laisseray pas de vous faire remarquer, Monsieur, que sous pretexte de quelques experiences qui ont esté faites par Aymar & quelques autres, on en ajoute un grand nombre d'autres, qui sont ou fausses ou tres-douteuses.

On n'a point donné (disent-ils) une raison generale de tous les effets de la Baguette. Je demeure d'accord que la cause qui ne satisfera pas à tout ne sera pas suffisante. Il y a des Physiciens qui en posant des Systemes ont déja donné des raisons de tous les

mouvemens de la Baguette, mais pour moy qui n'entreprens icy que d'en éloigner le Demon, je dis que l'insuffisance des raisons devroit seulement inviter ceux qui n'en sont pas satisfaits, à en chercher de meilleures, puis qu'il est certain, comme on l'a déja montré, qu'il doit y avoir une cause naturelle de ces effets. C'est ainsi que ceux qui ne sont pas contens de ce qu'on a dit jusquà present sur le retour des fievres intermittentes, sur le flux & reflux de la Mer, &c. tâchent de trouver quelque chose de nouveau, mais ils ne s'avisent pas

de recourir au Demon. Pourquoy donc, disent ces Messieurs, Aymar n'a-t-il découvert son talent qu'à l'âge de vingt-six ans? On pourroit demander aussi, d'où vient qu'on a esté si long-temps à trouver la poudre à Canon, la circulation du sang, &c. Si Aymar avoit connu son talent à l'âge de vingt ans, ou mesme de quinze, ces Messieurs n'auroient-ils pas fait la mesme question, & ainsi pour les contenter, il faudroit qu'il l'eust découvert dans le sein de sa Mere. Et que sçait-on encore, s'ils n'auroient pas prétendu qu'il y eust eu dans ce

Fœtus quelque operation du Pi-ton ? Voila, Monſi-ur, ce qui m'eſt venu d'abord en penſée, en liſant les Lettres de ces Meſſieurs. Mandez-moy à voſtre tour vôtre ſentiment ſur la mienne.

Le 7. de ce mois, l'Academie Françoiſe fit une perte tres conſiderable en la perſonne de Mr Peliſſon Fontanier, Maiſtre des Requeſtes, & l'un des quarante dont eſt compoſée cette illuſtre Compagnie. Il eſtoit né à Caſtres en 1624 & ſa naiſſance répondoit à ſon merite. Son Pere eſtoit Conſeiller en la Cham-

bre de l'Edit de Languedoc; son Grand-pere Conseiller au Parlement de Toulouse, & son Bisayeul, Premier Presi-dent au Parlement de Cham-bery, auparavant Maistre des Requestes, Ambassadeur en Portugal, & Commandant pour le Roy en Savoye, quand François I. s'en rendit le mai-stre. N'ayant pas encore plus de treize ans, il prit des de-grez en l'Université de Ca-hors, où il se fit distinguer d'une maniere si fort au dessus de son âge, qu'il fut receu avec des applaudissemens ex-

traordinaires. Il fut Secretaire du Roy en 1652. premier Commis de Mr Fouquet en 1657. & deux ans aprés on le receut Maistre des Comptes à Montpellier, aprés qu'il eut negocié le rétablissement de la Compagnie qui avoit esté interdite. En 1670. il abjura à Chartres la Religion Protestante. L'année suivante il fut Maistre des Requestes, en 1674 Oeconome de Cluny; en 1675. Oeconome de Saint Germain des Prez; en 1676. Preposé pour l'administration du tiers des Oeconomats, &

en *1679*. Oeconome de Saint Denis. Sur le progrés des conversions par l'employ des deniers des Occonomats qu'il fit voir au Roy en *1681*. il porta Sa Majesté à augmenter le fond de ces deniers, de ceux mesme de son Epargne. On peut dire de luy, à le regarder par rapport au monde, qu'il a esté bon Parent, Maistre liberal, Ami fidelle, Serviteur incorruptible, Courtisan droit, Sujet zelé. Sa fortune changea plusieurs fois, mais son cœur demeura toujours le mesme. Ce qui peut

abattre, ce qui peut corrom-
pre, luy laissa toute sa fermeté,
toute sa droiture. Il avoit de
la complaisance sans flaterie.
Il sçavoit obliger, mais il ne
sçavoit point nuire, incapa-
ble de s'avancer aux dépens de
son honneur, & d'abaisser les
autres pour s'élever sur leurs
ruines. Celebrer dignement
les grandes actions de son
Prince, aimer sa personne
d'une tendresse vive & respe-
ctueuse, le servir autant par
inclination que par devoir,
c'estoit sa passion dominante,
& son occupation la plus

chere aprés l'affaire impor-
tante du salut. Si on le consi-
dere du costé des belles Let-
tres, combien d'esprits diffe-
rens luy trouvera-t-on ? Le
Droit, la Poësie, l'Eloquence,
l'Histoire, les Langues, tout
luy estoit familier. Il avoit en
un mesme degré le don de
bien parler, & celuy de bien
écrire. Il aimoit le travail, il
en inspiroit l'amour aux au-
tres, sur tout quand ce travail
regardoit la gloire du Roy.
Les Prix de Poësie de l'Aca-
demie Françoise, dont il fai-
soit la dépense, en font une

preuve, auſſi bien que l'établiſſement de l'Academie de Soiſſons, auquel il contribua autant que perſonne. Pour les affaires une application forte aux dépens de ſa ſanté même, beaucoup de netteté, de diſcernement, de penetration; une équité parfaite, un abord facile, des manieres honneſtes, nulle prevention, nulle préference des Perſonnes; voila ſon portrait.

A l'égard de la Religion, il refuſa d'entrer dans la voye du Ciel par des veuës terreſtres, quelque éclatantes que

fussent celles qu'on cherchoit à luy donner. Il ferma l'oreille aux tentations de la fortune, & il ouvrit son cœur aux inspirations de la Grace. Les suites de sa conversion, qui fut le fruit d'une étude longue & appliquée de l'Ecriture & des Peres, qu'il fit durant sa détention à la Bastille, ne démentirent point les commencemens. Il quitta tout-à-fait la Poësie, & n'écrivit plus que pour Dieu, & pour le Roy, qu'il avoit loüez dans tous les temps, & dans tous les états de sa vie. Il orna

les Temples du Seigneur, & il y alla ſouvent marquer ſa foy pour le Miſtere qui en avoit eſté longtemps le plus grand obſtacle. Tous les ans il celebroit le jour de ſa réunion à l'Egliſe, en s'approchant des Sacremens. Il les recevoit auſſi d'ordinaire à toutes les grandes Feſtes, & faiſoit des retraites frequentes. Modeſte, recueilly, proſterné, il aſſiſtoit chaque jour au ſaint Sacrifice avec la ſimplicité de la Colombe, & non pas avec la prudence du Serpent. Au milieu meſme de ſes infirmitez, il ne

se dispensa point de ce devoir. Sa charité pour le Prochain égaloit sa fidelité pour Dieu. Depuis sa sortie de la Bastille, il ne laissa point passer d'année sans delivrer quelques Prisonniers. Il estoit le Pere des Orphelins, le soutien des foibles, le protecteur du merite oublié ou inconnu, l'azile assuré de tous les malheureux. Eclairé par la verité, il ne cacha point la lumiere sous le boisseau, il la mit sur le chandelier. Il tâcha de faire pour les hommes ce que le Seigneur avoit fait pour luy. Il écrivit.

il sollicita, il redoubla la force
de ses sollicitations & de ses
écrits par ses pieuses libera-
litez.

Mr Pelisson ayant tant de belles qualitez, n'eut pas de peine à s'attirer l'estime glorieuse & les precieuses bontez du plus grand des Rois, ny à acquerir pour Amis l'élite de la Cour, & ce que la Ville, la Province, le monde sçavant, eut de plus poly, de plus raisonnable, de plus éclairé. Ses Ouvrages de Poësie sont quantité de pieces excellentes, dont il y a peu d'imprimées, tou-

tes, ou galantes, ou morales & chreſtiennes, ou heroïques, Entre ces dernieres, le Poëme d'Eurimedon de plus de treize cens vers, où le Roy en un petit nombre eſt loué d'une maniere digne de luy, tient le premier rang. Le meſme homme qui divertit & qui plaiſt, inſtruit, édifie, & ne ſçait pas moins ſurprendre & enlever. Ses Ouvrages de Proſe ſont la Paraphraſe des Inſtitutes de Juſtinien, qu'il fit à l'âge de dix ſept ans, où les Sçavans trouvent à apprendre, & les Dames à ſe divertir en

s'instruisant ; l'Histoire de l'Academie Françoise, qui luy procura l'entrée dans cette illustre Compagnie lors qu'il n'y avoit point de place vacante ; le Panegyrique du Roy, prononcé dans la mesme Academie, qui fut si generalement estimé, qu'il a esté traduit en Latin, en Espagnol, en Italien, en Anglois, & mesme en Arabe par le Patriarche du mont Liban, dont l'Original est dans le Cabinet de Sa Majesté ; l'admirable Preface des Oeuvres de feu Mr Sarrasin son intime

Amy, & plusieurs pieces détachées qui ne sont pas d'un moindre gouſt ; les Réflexions sur les Differens de la Religion en quatre Volumes, où la Controverſe eſt traitée ſans emportement, ſans ſechereſſe, & où l'on voit des éloges du Roy ſi parfaits, qu'étant charmé de tous, on a peine à convenir lequel merite la preference ; les courtes prieres durant la ſainte Meſſe, où l'on trouve une onction qui ne peut venir que du fond d'un cœur penetré de la foy la plus vive ; quel-

ques Ouvrages à la gloire du Roy qui ne sont pas finis, & un Traité de l'Eucharistie qu'il achevoit, lors qu'au milieu de quelques incommoditez, qui ne l'empêchoient ny de se lever ny d'agir, & qu'il ne croyoit pas dangereuses, il fut surpris d'une mort qu'on appelleroit subite, s'il ne s'y estoit pas disposé depuis longtemps par l'exercice de la plus parfaite charité, par une pieté sincere, par un attachement inviolable à ses devoirs, & par un zele ardent & infatigable pour la vraye Religion. Cet

éloge qui convient parfaitement à feu Mr Pelisson, est d'une illustre Amie, celebre par ses Ecrits, qui n'a pu refuser à un Amy si plein de merite, la justice qu'elle rend à sa memoire.

J'oubliois à vous apprendre la mort de Mr l'Abbé d'Elbeuf, qui laisse l'Abbaye *Lorraine* d'Orcan vacante. Il estoit Frere de Mr le Duc d'Elbeuf, & Fils de Charles III. Duc d'Elbeuf, Pair de France, Gouverneur de Picardie, & d'Elisabeth de la Tour d'Auvergne, sa seconde Femme, Fille

ainée de Frederic-Maurice de la Tour, Duc de Bouillon.

Le 2. de ce mois, jour de la Feste de la Purification, Monsieur le Comte de Toulouse (Bourbon) fut fait Chevalier de l'Ordre du S. Esprit. Je ne diray rien des Ceremonies qui s'observent en cette occasion, vous en ayant déja parlé dans mes autres Lettres. Quoy qu'il y ait plusieurs places vacantes, ce Prince fut neanmoins receu seul, le Sang dont il sort meritant une distinction de cette nature. N'attendez point que je vous parle de l'éclat

des Pierreries qui brilloient sur luy. Elles auroient attiré les regards de l'Assemblée sur une autre personne, mais ce Prince est fait d'une maniere à les faire tourner tous sur luy, & l'on ne se lasse point de le regarder. La beauté de son ame répond à celle de son corps, & à la douceur qui se fait remarquer sur son visage, & l'on connoist par mille qualitez dignes de son rang, l'auguste naissance qui l'y éleve.

Le Mardy 3. de ce mesme mois, dernier jour du Carna-

val, il y eut assemblée de Masques dans le grand Appartement du Roy à Versailles. Le Roy & la Reine d'Angleterre y vinrent, & il ne se trouva dans cette assemblée que ce Prince, cette Princesse, le Roy & Monsieur sans estre déguisez. L'invention, la galanterie & la magnificence se firent remarquer dans tous les habits, dont le nombre alloit à l'infiny, & il seroit mal-aisé de voir rien de plus brillant. Le Roy se retira entre minuit & une heure, & ce ne fut qu'après que Sa Majesté fut sortie

qu'on permit d'entrer aux personnes masquées, qui n'estoient pas de la Cour. Le Bal dura jusques à cinq heures du matin, que Monseigneur le Dauphin se retira, aprés avoir changé plusieurs fois d'habit. Le Prince Royal de Dannemarck s'y trouva aussi déguisé. Le jour précedent, ce Prince avoit vû *incognito*, recevoir Monsieur le Comte de Toulouse Chevalier du Saint Esprit. Il a vû ce qu'il y a de plus remarquable à Paris, & remarqué tout ce que l'Observatoire a de plus cu-

rieux & de plus ſçavant. Ce Prince a eſté pareillement aux Invalides, & n'a pû s'empêcher de paroiſtre ſurpris de la grandeur & de la magnificence du Baſtiment, du nombre de perſonnes qui y ſont entretenuës, & du bon ordre qui s'y obſerve. Un Soldat Invalide luy ayant dit qu'il avoit ſervy dans les Troupes de Dannemarck, & luy en ayant montré un certificat, ce Prince luy fit auſſi toſt ſentir des marques de ſa liberalité. Il alla à la Reveuë que le Roy fit le quatriéme de ce

mois dans la plaine d'Oüille, des Regimens des Gardes Françoises & Suisses, à laquelle le Roy & la Reine d'Angleterre se trouverent aussi. Il seroit difficile de voir ensemble encore autant d'hommes d'une grande taille, & aussi bien faits. Le Roy passa dans les rangs, leur fit faire l'exercice, aprés quoy ils défilerent. Le Prince de Dannemarck partit le 21. de ce mois, pour s'en retourner par le chemin le plus court. Il devoit aller en Angleterre, & visiter ensuite toute la Hol-

lande & l'Allemagne, & il auroit même fait un plus long ſejour en France, mais le Roy ſon Pere le rappelle auprés de ſa perſonne pour des affaires importantes. Quoy qu'il luy reſtât encor beaucoup de choſes à voir dans les Etats de Sa Majeſté, il eſtoit ſi remply de tout ce qu'il a vû, qu'il dit avant ſon départ, *que lors que quelque Voyageur racontoit en ſon Pays toutes les merveilles de France, on ne le croyoit pas; qu'il alloit confirmer ce qu'on en avoit ſouvent rapporté, & qu'on ne le croiroit pas luy-méme.* Ce Prince

en s'en retournant a passé par Saint Denis, pour en voir le Tresor & les Tombeaux de nos Rois, & a pris ensuite sa route par Chantilly, où il devoit estre receu par Monsieur le Prince ; c'est tout dire.

Le 15. du mois passé, M. de la Porte, Premier President du Senat de Nice, se rendit au Palais pour la Ceremonie de l'ouverture, suivant l'usage, qui est de la faire en ce temps-là, au lieu de la Saint Martin. Aprés avoir entendu la Messe à la teste de la Compagnie, il fit chanter l'*Exudiat* pour le Roy, qu'on n'avoit point accoutumé de chanter auparavant. Il avoit fait élever dans la Sale destinée à cette fonction, un Trône pour Sa Majesté, au dessus duquel

estoit sous un Dais le portrait de ce Monarque. Le lieu estoit encore orné des armes de France en plusieurs endroits, de fleurs de Lys, & de Devises. M. le Chevalier de la Fare, Gouverneur dn Comté de Nice, M. l'Evesque, M. de Vauban, les Officiers du Chasteau ; les Gouverneurs des Places voisines, & les plus considerables de la Noblesse s'y trouverent. M. de la Porte ayant monté à sa place accoutumée, prononça un Discours en Latin, remply de beaucoup d'éloquence, & d'érudition. Il parla d'abord de la Societé civile, de la necessité de l'union parmy les hommes, des devoirs des Sujets envers leurs Souverains, & de ceux des Rois envers Dieu. Il montra avec quel-

le Prieur de

le pieté le Roy remplit ce qu'il doit à Dieu, quelle eſt ſa bonté pour ſes Peuples, ce qu'ils doivent attendre de ſa juſtice, & fit remarquer en general, quelle eſt la protection qu'il plaiſt à la Providence de luy donner. Il entra enſuite dans le détail d'une partie des grandes choſes que Sa Majeſté a faites pour la Juſtice, pour le bien de ſes Sujets, & pour la grandeur de l'Etat, & finit par les qualitez merveilleuſes de ſa perſonne qui le rendent auſſi digne de l'admiration de toute la terre, que les glorieux évenemens de ſon Regne. M. l'Avocat General fit aprés luy un tres-beau diſcours, auſſi en Latin. M. Gubernatis, ſecond Preſident du Senat, ayant continué de ſervir le Duc de Savoye à

Rome où il eſt Envoyé de ce Prince, le Roy a diſpoſé de ſa Charge en faveur de M. Tonduti, troiſiéme Senateur, homme de qualité, de ſçavoir & d'un merite diſtingué.

M. de Viſſac, Officier de grande réputation, Gouverneur de Landau, étant mort, & cette Place eſtant fort conſiderable, & d'une extréme importance, le Roy en a donné le Gouvernement à M. de Melac. On ne peut avoir plus de valeur, ny plus d'intrepidité que cet Officier, & comme il ne paroiſt point en Campagne, ſans faire trembler les Ennemis, ſur leſquels il remporte toujours quelque avantage, il y a de l'apparence, qu'ayant pris l'habitude de le fuir, ils n'incommoderont pas les environs de la Place.

Comme les Officiers Generaux ont accoutumé de se défaire de leurs Regimens, parce qu'ils ne peuvent remplir le service en deux endroits. M. le Marquis de Crequi a vendu le Regiment Royal d'Infanterie, dont il estoit Colonel, à M. le Marquis de Saint André Virieu. Son nom est connu ses services commencent à l'estre ; & le temps & les occasions luy donneront lieu de se distinguer.

Les Prises que nos Armateurs ont faites sur Mer depuis celles dont je vous envoyay le détail la derniere fois, passent le nombre de trente. On les a amenées la plûpart à S. Malo, & d'autres à Brest & à la Rochelle. Il y en a d'Espagnoles, d'Angloises & de Hollandoises. Parmy les Espagno-

les, on en compte deux, chacune de quatre vingt tonneaux, l'une amenée par M. de la Barbinaiſe-Troüin qui commandoit *le Profond*, chargée de Sucre & de Tabac pour Alicante & pour Barcelone, & l'autre par M. Padet Commandant *le Dauphin*, chargée de vins de Navarre. De trois Priſes faites par M. des Saudrais du Freſne, qui commandoit le Vaiſſeau, appellé le *Comte de Revel*, il y en avoit une de vingt-huit Canons, de ſix Pierriers, de deux cens cinquante tonneaux, & de ſoixante & dix hommes d'équipage. Elle eſtoit chargée d'huiles, de vins, de paſſes, de plumets, & de ſel. Les autres Priſes ſe ſont trouvées chargées de moruës, de ſel, de planches, de beurre, de cuirs, de toiles, de graines à faire de l'huile,

de charbon, de ſucre, de tabac, de citrons, d'oranges, de vin d'Eſpagne, de figues, de fromages, de harang, de Saumon, de ſuif, de vins de Canarie, de plomb, de bas de laine, &c.

Je puis ajouter à cet Article une action qui merite bien que vous la ſçachiez. J'en ay ſçû les circonſtances par une Lettre écrite de Feſcamp. Elle porte, que le Capitaine Poulain partant de ces Coſtes avec ſa Barque, pour aller à la découverte ſur celles d'Angleterre, fit rencontre de deux grandes Fregates Hollandoiſes, qui luy donnerent la chaſſe, ainſi qu'à trois Bâtimens de Dieppe, qui alloient au Havre. Ce Capitaine alla moüiller l'ancre ſous le Fort, & les autres Bâtimens à Batifos. L'une des grandes Fregates

alla auſſi moüiller à la portée du Canon du Cafagnet. M. de Sanſon, Lieutenant de Roy, & Commandant à Feſcamp, fit tirer ſi à propos deux volées de quatre pieces à la fois, que cinq ou ſix boulets donnerent dans la Fregate, dont elle eut ſon éperon emporté, & ſon cable coupé. Le feu prit dans le Gaillard, ce qu'on reconnut dans le moment par une groſſe fumée qui ſortit de l'avant de la Fregate. Elle abandonna ſon ancre, & ſe retira ſuivie de l'autre. Ainſi les Bâtimens de Dieppe mirent à la voile la nuit, & continuerent leur route en ſeureté. On a fait peſcher l'ancre qui peſe bien mille livres. Le cable eſt de vingt-cinq braſſes. Cette petite action, qui a obligé les deux Fregates à ſe retirer ſi promptement, doit appren-

dre aux Ennemis à quoy ils doivent s'attendre, si leurs Vaisseaux osent poursuivre les nostres.

Aprés vous avoir parlé plusieurs fois de l'Homme à la Baguette, & vous avoir donné des Dissertations pour & contre ce que l'on en dit de merveilleux, j'ay à vous faire sçavoir qu'il est à Paris, où il a fait quantité d'experiences, & particulierement chez Monsieur le Prince. Son A. S. avoit fait cacher de l'or en divers endroits de son jardin, & la Baguette l'a fait découvrir. Il a plus fait encore. On avoit volé il y a prés de trois ans, deux flambeaux d'argent dans la chambre de Mademoiselle de Condé. On luy montra une table, sur laquelle on luy dit que ces flambeaux avoient esté pris, mais

sa Baguette luy fit auſſi-toſt connoiſtre qu'ils n'eſtoient pas ſur cette table lors qu'on les vola. On en apporta une de moindre grandeur, dont cette Princeſſe, qui n'eſtoit pas alors ſi grande, ſe ſervoit en ce temps-là. Il dit auſſitoſt que c'eſtoit ſur celle-là que l'on avoit volé les flambeaux, & ſa Baguette luy fit découvrir chez quel Orfévre ils avoient eſté vendus. Je ne puis vous en dire davantage, ſinon que Mr le Curé de Saint Sulpice en porta l'argent le jour ſuivant, & que Mademoiſelle de Condé le luy laiſſa pour le diſtribuer aux Pauvres. Il a auſſi fait retrouver une aſſiete d'argent chez Mr de Gourville, cachée depuis tres-longtemps dans du fumier. Le meſme homme a découvert

vert auſſi dans le Jardin de Luxembourg, des Bornes dont on eſtoit fort en peine. Il y avoit plus de vingt ans qu'elles eſtoient enſevelies dans la terre, & elles y avoient eſté miſes quand le Jardin fut partagé entre Mademoiſelle d'Orleans & Madame de Guiſe. Lorraine

Un Blocus de quatre mois pendant la Campagne paſſée, & les courſes continuelles des Allemans juſques aux portes de Caſal depuis le commencement de l'hiver, n'ont oſté aux François ny l'envie de ſe divertir, ny les commoditez de la vie. La Feſte que Mr le Marquis de Crenan donna aux Dames de la Ville, le Samedy, dernier jour de Janvier, dans le Palais du Duc de Mantouë, en eſt une preuve. Les apparcemens

bas furent choisis pour la danse; comme estant plus grands, & plus à portée de ceux qui entroient & sortoient à tous momens, & ceux d'en haut pour le repas, comme plus commodes & éloignez de la multitude. Les Dames s'estant renduës dans la Salle du bas à l'entrée de la nuit, magnifiquement parées, furent rangées sur des échafauts couverts de tapis de Turquie. Le premier rang, élevé de plus d'un pied, laissoit des places libres aux plus galans Cavaliers, pour s'asseoir au dessous d'elles. Mr le Marquis de Crenan commença le Bal avec la Marquise *Ludovico*, & les Menuets succederent à la Courante. Aprés plus de deux heures de danse, une entrée de quelques Masques

surprit toute l'Assemblée. Ce fut un spectacle qu'on n'auroit osé donner en France, mais il est permis en Italie de se masquer sous toutes sortes de figures. Une Squelette qui representoit la mort parut la premiere ; ensuite le Diable tel que les Peintres le dépeignent pour en donner de l'horreur ; & comme il n'y a point en ce pays-là de Mascarade qui plaise si l'on n'y mesle des Arlequins, on ne manqua point d'en mettre dans celle-cy. La Mort & le Diable commencerent une danse en postures ridicules, mais la pluspart des Dames en paroissant effraycées, quelques-unes plus foibles s'écrierent que c'estoit un *Cattivo augurio*, Ainsi l'on congedia ces Masques lugubres, pour faire place à d'au-

tres plus agreables, où il y avoit du dessein. Ce fut Apollon au milieu des neuf Muses. Pendant que la Troupe faisoit le tour de la Salle, l'on porta un Clavessin dans le centre, & d'autres Instrumens avec des sieges autour. Le Dieu & les Muses estant assis, la danse cessa, & un Concert d'une excellente Musique, meslée de Voix & d'Instrumens, divertit fort agreablement l'Assemblée, par des Chansons faites à la loüange du Roy. Aprés que la Musique eut duré une heure, la danse recommença, & pendant ce temps, les appartemens joignant la Salle du Bal, estoient occupez par ceux qui préferoient les plaisirs du Jeu à ceux du Bal. Cependant, le Chocolat & le Café furent pro-

diguez avec abondance, tant aux Danſeurs qu'aux Joüeurs, ainſi que des liqueurs glacées de toutes ſortes. Sur le minuit, le Bal fut interrompu par un repas magnifique. On mena les Dames priées à l'appartement d'en haut, où l'on avoit préparé une table longue; c'eſtoient les plus belles & les plus jeunes. Elles y furent placées, & ce fut pendant deux heures un ſpectacle ſingulier, de voir ſoixante fontanges haut élevées, & artiſtement dreſſées avec des plumes, des aigrettes, des fleurs naturelles, des Perles, & de toutes ſortes de Pierreries, ſe mouvoir dans un alignement de proportion, ſans qu'il y euſt rien qui les troublaſt, n'y ayant que les Dames à table avec Mr de

Crenan, & quelques-uns des principaux Officiers à l'un des bouts. Le repas fut ſomptueux ; & pendant qu'il ſe faiſoit, deux cens Officiers François, & autant de Gentilshommes Italiens, mangeoient à d'autres tables, grandes ou petites, ſuivant qu'ils ſe trouverent de ſocieté. Les plus galans ſervirent les Dames, & aprés cela on retourna à la Salle du Bal, qu'on trouva éclairée tout de nouveau, & où l'on danſa juſques au jour.

Le Sieur Brunet Libraire, Sale neuve du Palais au Dauphin, debite depuis quelques jours un Livre des plus curieux qu'on ait vûs depuis long-temps. Il eſt intitulé, *La Concordance des Propheties de Noſtradamus, avec l'Hiſtoire depuis*

Henry II. jusqu'à Louis le Grand, la vie & l'Apologie de cet Auteur; ensemble quelques essais d'explications sur plusieurs de ses autres Predictions, tant sur le present que sur l'avenir. Ce Titre apprend les trois parties de ce Livre qui sont la Concordance des Propheties de Nostradamus avec l'Histoire, la Vie & l'Apologie de Nostradamus, & les essais sur plusieurs Prédictions qui ne sont point contenuës dans la premiere partie. L'Auteur de cet Ouvrage est M. Quinaud, qui a esté Gouverneur des Pages de la Chambre du Roy. Il a dedié & presenté ce Livre à S. M. qui l'a reçu avec tout l'agrément possible. Il contient mille choses curieuses & divertissantes, & l'explication des Propheties

par les Hiſtoriens y paroiſt ſi vray-ſemblable, qu'il n'eſt pas permis de croire que Noſtradamus ait penſé autrement. Celle des Propheties qui ne ſont pas encore accomplies fait un extréme plaiſir à lire. Enfin l'Auteur prétend que Noſtradamus eſtoit éclairé de Dieu, & qu'il n'a pû faire ſes Prédictions que par inſpiration divine. Auſſi juſtifie-t-il cet homme merveilleux de beaucoup de choſes que ſes ennemis avoient l'injuſtice de luy imputer. Peu de perſonnes ont parlé juſte de Noſtradamus, & cet Ouvrage détrompera de toutes les fables qu'on en debite parmy le Peuple.

Le meſme Sr Brunet debite auſſi *Les Agrémens & les Chagrins du Mariage*. Je vous parlay il y a

quelque-temps du premier Tome qui eſtoit dedié aux Femmes. Le ſecond paroiſt depuis peu, & l'Auteur l'a dedié aux Maris. Dans le premier ce ſont les Hommes qui parlent, & qui attribuent aux Femmes les cauſes des Agrémens & des Chagrins du Mariage, & dans le ſecond, ce ſont les Femmes qui accuſent les Hommes de tout ce qu'on y éprouve de fâcheux. Les peintures y ſont plaiſantes & vives; & le grand ſuccés qu'il a, eſt une preuve du plaiſir qu'on reçoit de ſa lecture.

Je vous ay dit que M. de Fer préparoit deux Cartes nouvelles, dont l'une eſtoit *la Principauté de Piémont, Seigneurie de Verſeil, Duché ou Val d'Aouſt, Marquiſat d'Ivrée, Marquiſat de Suſe, Comté d'Aſt,*

Comté de Tarantaise, le Canavesz; Comté de Morienne, & de Monferrat; & l'autre, le Dauphiné divisé en Haut & Bas, subdivisé en

Bas.
- Viennois.
- Valentinois.
- Diois.
- Tricastinois.
- Et les Baronnies.

Haut
- Graisivaudan.
- Briançonnois.
- Ambrunois.
- Gaperçois.
- Et Royanez.

Avec divers Cols ou Passages, praziquez dans les Alpes pour entrer dans les Etats du Duc de Savoye, dans lesquels se trouvent les Valées des Vaudois ou Barbets. Ces deux Car-

tes ſont preſentement en vente, & le Public n'a pas ſeulement dequoy eſtre ſatisfait de l'exactitude qu'on y a gardée, mais encore de leur beauté. La graveure en eſt admirable & d'une maniere nouvelle, ce qui convaincra d'abord les Connoiſſeurs, que M. de Fer n'a pas épargné la dépence.

L'Enigme du mois paſſé a eſté employée ſur l'*Epingle*, qui en eſtoit le vray mot, par Meſſieurs Bonnard de l'Hoſtel du Queſnoy, Place Royale; De Filourdy, de l'Hoſtel de.... le petit Coq Reveille-Matin, du Faux Bourg ſaint Antoine; Rouſſi & Quentin, de la ruë de la Vieille Monnoye; L'Arlequin; Le Hongrois & ſon Amy, de la meſme ruë; la nou-

velle Societé de Beauregard de Paris ; le Berger ruiné, par la perte d'un agneau ; Dorigni & le grand Bucephale, de la ruë Quinquempoix ; l'Avocat Muſicien ; l'Amoureux vangé ; l'Amoureux tranquiliſé de la meſme ruë : le Chevalier inviſible, de la Bague de Gigez : & Boulanger, de Roüen. L'Aimable Brunette, de la ruë S. Hiacinthe ; la toute Aimable melancolique, de Montreüil, & le plus tendre de ſes Amis ; la bonne Danſeuſe & ſes Compagnes ; la prudente Girault ; l'Amie de la Jeune Muſe ; la Charmante Azon & ſa Compagne, de la ruë du Mail ; l'Adoleſcente ; la Gothique ; la Giſante : les deux Geniſſantes de Paris : la Brunette de Melun : la Brunet-

te du Diogene : la Brunette de la Treille : l'Ebloüiſſante : la Blondine du Marais : les Pieuſes le Noir : la charmante Brulé : Diane de la foreſt d'Alcleon : la Nimphe Aimantée, & Mademoiſelle Lorin de Blois.

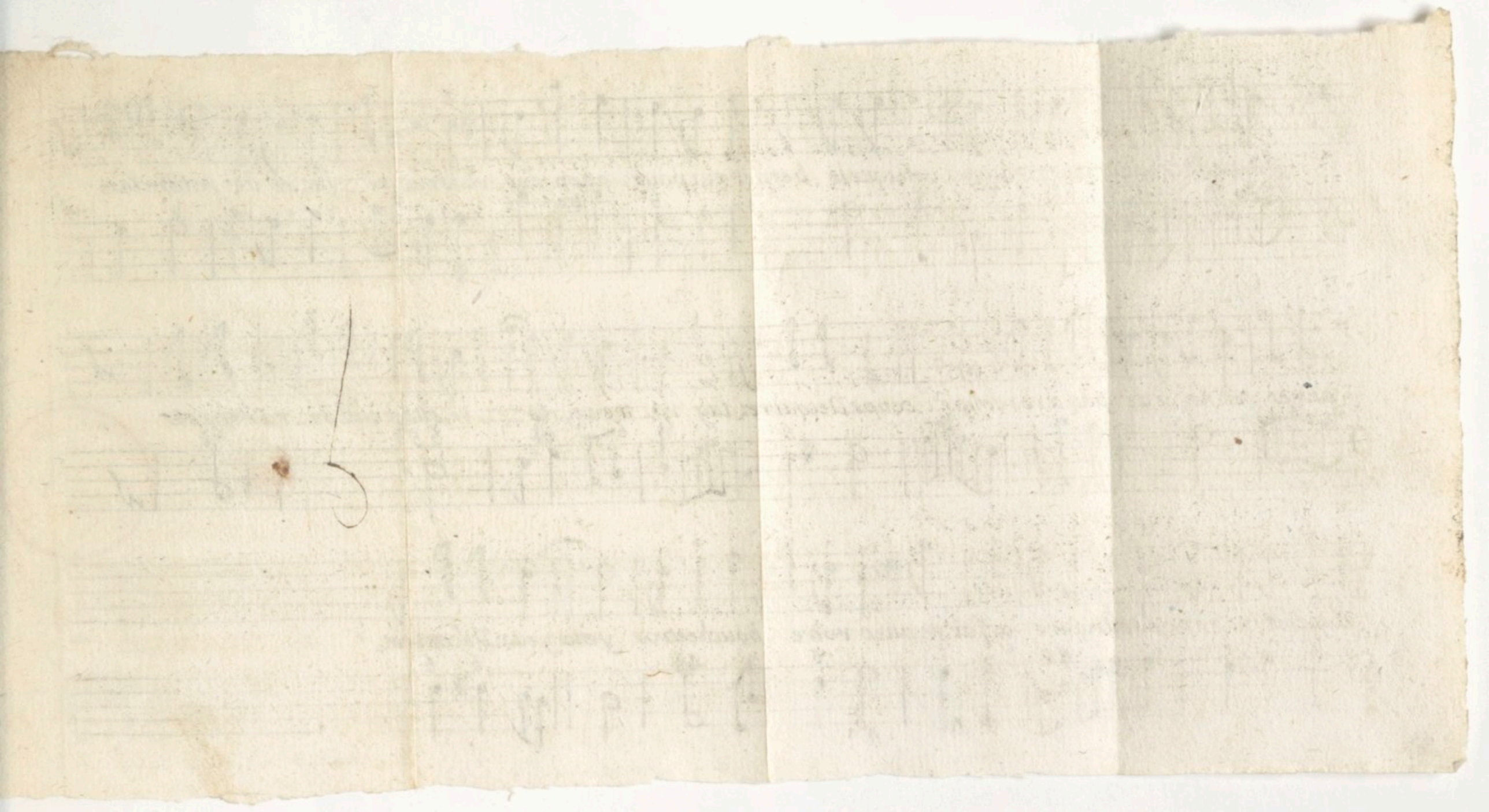
L'Auteur de l'Enigme nouvelle que je vous envoye, a eu ſes raiſons pour ſouhaiter qu'elle paruſt ce mois-cy.

ENIGME.

LA Terre ayant produit mon Pere,
De mon Pere on forma ma Mere,
Pour ſervir à tous les Humains,
Tant aux lieux profanes, qu'aux
ſaints;

Meſme dans les ſacrez Miſteres
Ils ſont tous deux tres-neceſſaires ;
Mais aprés on les jette au feu ,
Et là , conſumez peu à peu,
De leur fin je tire mon eſtre.
Devinez donc qui je puis eſtre ;
Si vous n'avez pas ce pouvoir,
Un jour vous le fera ſçavoir ;
Et ce jour marque chaque année ,
Mon nom , & de qui je ſuis née.

Le choix des Airs nouveaux que je vous envoye, eſt toujours fait par un fort habile Muſicien. Ainſi vous devez eſtre contente de celuy que vous trouverez icy gravé, & dont voicy les paroles.



Jeune Iris pourquoy craignez vous, que le berger qui pour vous a des charmes, re_fu_se de rendre les,

armes, et ne cede pas à vos coups, coups. Découvrez luy vo_tre myste_re, sitost qu'il se_ra dans ces

lieux, et je reponds de votre affai_re, avec votre bouche et vos yeux, yeux. Découvrez

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

AIR NOUVEAU.

JEune Iris, pourquoy craignez-vous
Que le Berger qui pour vous a des charmes,
Refuse de rendre les armes,
Et ne cede pas à vos coups ?
Découvrez-luy vostre mistere,
Si-tost qu'il sera dans ces lieux,
Et je répons de vostre affaire,
Avec vostre bouche & vos yeux.

Je ne mets point aujourd'huy de nouvelles étrangeres dans ma Lettre, parce que vous les trouverez dans l'*Etat present des Affaires de l'Europe*, qui la doit accompagner. Vous y verrez leur situation, autant que l'on peut la dé-

couvrir. Il ne la faut regarder que comme le temps qui vole toujours, & croire qu'elle se passe dans le moment mesme qu'on la tient, n'estant pas possible que le nombre infiny de personnes interessées dans la guerre presente, soit toujours dans la mesme disposition d'esprit, soit du costé de leur volonté qui change souvent parmy les hommes, soit à cause de l'instabilité de la fortune dont ils ne sont pas les maistres. Il n'est question dans cet Ouvrage, ny de raisonnemens Satiriques pour divertir, ny de nouvelles à la maniere de celles qui se débitent dans les Imprimez Publics. Ce n'est pas qu'il n'y ait du nouveau, les choses qui ne sont pas sceuës, estant toujours nouvelles pour

ceux qui commencent à les apprendre, & on en apprendra dans ce Livre de l'interieur de plusieurs Cours qui ne sont encore venuës à la connoissance que de tres-peu de personnes. On y verra de quelle maniere ces Cours sont gouvernées, & les effets de ce gouvernement. On y trouvera des pieces originales touchant les Affaires presentes, & quantité d'extraits de plusieurs autres. Enfin on n'a encore rien vû depuis que la guerre d'aujourd'huy est allumée, qui ait donné tant de lumieres des Affaires, & il n'y a presque personne à qui ce Livre ne puisse apprendre quelque chose qu'il ignore.

Je vous parleray le mois prochain de M. l'Abbé Boileau, dont

on me vient d'apprendre la mort
Je ſuis, Madame, Voſtre, &c.

A Paris ce 28. Février 1693.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

TABLE.

Prelude.

Madrigal. 8

Reception de Mr d'Angers à Tours. 9

Dissertation sur les Tremblemens de terre. 21

Ode. 85

Tout ce qui s'est passé au transport du corps de feu Mr le Prince de Mekelbourg, & à ses funerailles. 96

Epistre. 134

Imitation d'une Ode d'Horacee. 140

Autre. 144

Histoire. 146

Epistre de Madame des Houlieres. 181

TABLE.

Mariage, & Vers faits sur ce sujet.

190

Echelle Geographique. 203

Inspecteurs de Marine nommez par le Roy. 206

Gouvernemens donnez par le Roy. 208

Mariages. 211

Abbaye de S. Quentin en l'Isle, donnée à M. l'Abbé Bignon. 226

Nouvelles de Tripoly. 229

Continuation du démêlé à la mode. 253

Réponse aux Lettres du Pere de Malbranche. 262

Morts. 280

Monsieur le Comte de Toulouse, est receu Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit. 296

Divertissemens du Carnaval, ensemble plusieurs Articles concernant le Prince Royal de Dannemark. 297

TABLE.

Ouverture du Senat de Nice. 303
Morts, Gouvernemens donnez, & Regimens vendus. 306
Prises faites par nos Armateurs. 307
Diverses épreuves de la Baguette de Lion, faites à Paris. 311
Grandes Festes & Divertissemens donnez à Cazal. 313
Livres. 318
Cartes nouvelles. 321
Articles des Enigmes. 323
L'Estat present des Affaires de l'Europe. 327

Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la page 201.

L'Air doit regarder la page 327.

BIBLIOTHEQUE ROYALE
IMPR.

Dissertation sur les
Terres Noires de terre
p. 23